

CISAC

RAPPORT SUR LES COLLECTES

MONDIALES 2022

DONNÉES DE 2021



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO



SOMMAIRE

- 2 | Avant-propos Björn Ulvaeus
- 3 | Avant-propos Marcelo Castello Branco
- 4 | Avant-propos Gadi Oron
- 5 | COLLECTES MONDIALES 2021
- 6 | Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC
aperçu des principaux résultats
- 9 | Analyse du marché pour 2021
- 12 | Analyse Futuresource
- Études de cas des sociétés
 - 15 | JASRAC
 - 16 | ADAGP
 - 17 | FILMAUTOR & MUSICAUTOR
 - 18 | ATN
 - 19 | IPRS
 - 20 | CAPASSO
 - 21 | KODA
 - 22 | SOCAN

Répertoires

- 23 | Musique
- 25 | Audiovisuel
- 27 | Arts visuels
- 29 | Art dramatique
- 30 | Littérature

Régions

- 31 | EUROPE
- 33 | CANADA/ÉTATS-UNIS
- 35 | ASIE-PACIFIQUE
- 37 | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
- 39 | AFRIQUE

Tableaux détaillés des sommes collectées

- 40 | Pour tous les répertoires
- 41 | Musique
- 42 | Audiovisuel – Arts visuels
- 43 | Art dramatique – Littérature
- 44 | Droits collectés par habitant et par pays/territoire
- 45 | Droits collectés en % du PIB par pays/territoire
- 46 | Sociétés membres par région
- 48 | À propos de ce rapport/définitions
- 50 | Méthodologie
- 51 | Crédits et remerciements





Avant-propos
Björn Ulvaeus,
Président de la CISAC

DEUX CHOSES DONT LES CRÉATEURS ONT BESOIN DANS L'UNIVERS DU STREAMING : UN MEILLEUR PARTAGE DE LA VALEUR ET DES MÉTADONNÉES FIABLES

Au-delà des chiffres, ce Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC raconte une histoire qui me tient à cœur. Celle de l'aventure humaine des compositeurs de chansons, peintres, réalisateurs, écrivains, paroliers et tant d'autres créateurs, dont les œuvres habitent la culture qui nous entoure. Ces créateurs sont à la source de l'« économie du droit d'auteur », et sont les forces vives de nos industries de la création, tous répertoires confondus.

Gagner sa vie en tant que créateur à notre époque n'est pourtant pas chose facile. Bien sûr, les droits d'auteur générés par les exploitations en ligne collectés par les sociétés membres de la CISAC affichent une croissance impressionnante. Pourtant, si l'univers du streaming — où des dizaines de milliers de nouveaux titres sont proposés chaque jour sur les services en ligne — offre de merveilleuses opportunités, il n'en laisse pas moins un goût d'inachevé car il n'a toujours pas résolu la question de sa capacité à faire vivre les créateurs de façon juste et équitable.

La vie était plus simple et plus prévisible pour moi quand nous nous sommes lancés avec ABBA dans les années 1970. Je n'ai pourtant pas, même un instant, la nostalgie du passé — je suis simplement impatient de voir se dessiner un meilleur avenir pour les créateurs, et qu'il y ait enfin des gestes significatifs de la part de ceux qui ont le pouvoir de changer les choses.

En tant que Président de la CISAC, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour apporter des changements positifs. Et je suis

ravi de constater que les choses ont progressé au cours de l'année écoulée. D'une part, la pression monte pour qu'il y ait une meilleure reconnaissance de la juste valeur du travail des créateurs et davantage de transparence sur leur rémunération. Les sociétés membres de la CISAC se font les avocats depuis longtemps de ces deux revendications. Le récent rapport de la GEMA sur le secteur du streaming musical en Allemagne est de ce point de vue une pièce importante à verser au débat sur la juste rémunération.

D'autre part, je suis persuadé que les choses vont bouger dans le bon sens pour ce qui est du grand bond en avant dont nous avons besoin dans le domaine des métadonnées. Pour moi, c'est une priorité absolue car sans métadonnées fiables, nous ne pouvons pas avoir un secteur de la création en bonne santé, dans lequel les créateurs sont payés équitablement.

Pour l'instant, une trop grande partie des données nécessaires pour identifier et rémunérer les créateurs sont incomplètes ou manquantes quand les œuvres sont ingérées par les services de streaming. Le résultat est sans appel : beaucoup d'argent — des centaines de millions de dollars selon mes estimations — reste sans attribution au lieu de revenir aux créateurs.

Pour le répertoire musical, la CISAC a fait un travail fantastique en modernisant l'ISWC, l'identifiant des œuvres musicales, et en le mettant à la disposition des sociétés. Mais, malgré cela, l'adoption plus généralisée de cet identifiant dont la qualité s'est améliorée, reste encore lente. Il est essentiel que les différents acteurs du secteur — sociétés d'auteurs, éditeurs,

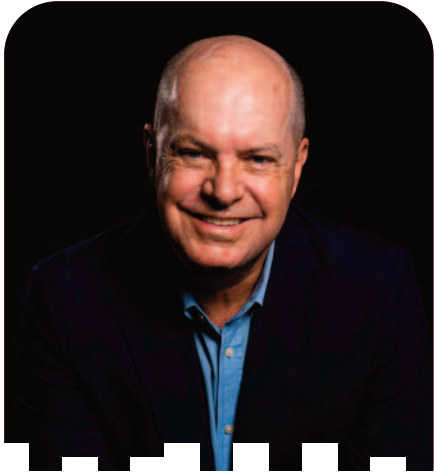
maisons de disques, services de streaming, entreprises de la tech, managers d'artistes et, évidemment, les créateurs eux-mêmes — coopèrent au plus vite pour résoudre ce problème.

L'année dernière, j'ai participé au lancement d'une initiative brillante lancée par The Ivors Academy au Royaume-Uni. « Credits due » est une campagne qui invite les entreprises et organisations du secteur à s'engager à garantir que la capture de métadonnées sera complète et précise avec les enregistrements dès leur création. Cette initiative a reçu le soutien de 70 organisations, dont la CISAC.

|| *L'univers du streaming laisse un goût d'inachevé car il n'a toujours pas résolu la question de sa capacité à faire vivre les créateurs de façon juste et équitable.* **||**

Fort de son enquête sur l'économie du streaming, le gouvernement britannique a désormais pris la mesure de ce problème et explore diverses solutions. C'est une évolution positive qui, avec d'autres, me laisse penser que les choses bougent sérieusement, dans le bon sens.

Il nous reste beaucoup de travail et il faudra encore beaucoup de volonté pour résoudre ces problèmes de valeur et de qualité des métadonnées. Mais je n'ai aucun doute que la CISAC, de par sa position unique et son rayonnement mondial, jouera un rôle crucial pour atteindre cet objectif. ■



Avant-propos
Marcelo Castello Branco,
Président du conseil d'administration
de la CISAC

NOS ACTIVITÉS REPRENENT MAIS DES DÉFIS RESTENT À RELEVER

Partout dans le monde, nos activités reprennent. Nos sociétés membres ont conduit ce retour à la croissance en faisant preuve de leur plus grande qualité : leur capacité à s'adapter et à changer pour suivre le rythme accéléré de la transition numérique.

La crise de la COVID de 2020 et 2021 a été l'occasion de tester notre capacité à servir les créateurs et garantir leur rémunération, améliorer nos services et gérer le réseau de plus en plus complexe de nos partenaires économiques. Et sur tous ces fronts, nous nous sommes montrés à la hauteur. Mais d'autres défis nous attendent, plus grands encore peut-être.

Cette nouvelle édition du *Rapport sur les collectes mondiales* de la CISAC montre que nous sommes sur le chemin de la reprise mais que notre monde n'est plus le même qu'avant. 2022 nous donne des raisons de nous réjouir, car les collectes sont de retour, en particulier pour le secteur du live et des exécutions publiques. Mais les chiffres que nous présentons ne peuvent raconter toute l'histoire. Nous ne devons pas voir cette année comme celle du retour à la normale mais comme une transition vers la prochaine étape, avec ses opportunités et ses difficultés.

À court terme, nous sommes confrontés à la perspective d'un ralentissement économique et aux risques qui accompagnent la combinaison inhabituelle inflation plus récession.

On observe aussi les signes d'une certaine vulnérabilité dans l'univers du streaming par abonnement, surtout dans le secteur audiovisuel, alors que l'économie est sous pression. Dans le secteur de la musique, le prix des abonnements, qui n'a quasiment pas changé depuis les premiers jours de ce modèle économique, est déjà sous-évalué et doit être augmenté. Une juste valeur et des conditions équitables sont essentielles pour ne pas mettre en péril la rémunération des ayants droit.

Malgré ces incertitudes, le streaming et le système d'abonnement sont devenus des marchés énormes pour les créateurs, avec une importante marge de croissance à long terme. On voit apparaître des modèles prometteurs de partage des revenus et, plus généralement, les plateformes de streaming sont en pleine expansion pour tous les répertoires représentés par la CISAC.

Par ailleurs, la gestion des données est l'un des aspects critiques auxquels nous devons accorder plus d'attention. Gérer les milliards de transactions du marché du streaming

exige un investissement sans précédent de la part des sociétés. Pour servir les créateurs conformément à notre mission, nous devons avoir des identifiants robustes, multi-plateformes, pour l'ensemble de l'industrie, et un système commun pour les gérer. La CISAC est profondément engagée dans cette démarche, avec tous les avantages de ses outils et de son réseau mondial.

|| *Le prix des abonnements, qui n'a quasiment pas changé depuis les premiers jours de ce modèle économique, est déjà sous-évalué et doit être augmenté.* **||**

Il ne s'agit pas juste de mieux informer et d'améliorer la reconnaissance des créateurs dans le « online » : il s'agit de traiter les créateurs équitablement dans l'environnement du streaming.

Les sociétés ont aujourd'hui l'opportunité exaltante de continuer à s'adapter et d'augmenter les revenus destinés aux créateurs dans l'univers numérique. Nous devons saisir cette opportunité en continuant de démontrer notre importance pour les créateurs et l'extraordinaire secteur de la création que nous avons le privilège de représenter. ■



Avant-propos
Gadi Oron,
Directeur Général de la CISAC

NOUS DEVONS APPORTER PLUS DE VALEUR AUX ŒUVRES DES CRÉATEURS SUR LE MARCHÉ NUMÉRIQUE

C'est un grand plaisir pour moi de vous présenter notre nouveau *Rapport sur les collectes mondiales*. Une fois de plus, notre rapport offre un panorama unique des droits collectés pour les créateurs de tous les répertoires grâce aux données exclusives des 228 sociétés membres de la CISAC à travers le monde.

La bonne nouvelle, c'est que les collectes des sociétés CISAC ont retrouvé le chemin de la croissance. Les droits collectés en 2021 ont augmenté de 5,8 % pour atteindre 9,6 milliards d'euros ; permettant à notre secteur de renouer avec la tendance pré-COVID à augmenter d'année en année.

Après le recul de 10 % enregistré en 2020, ce retour à la croissance est une belle performance pour les sociétés. C'est le résultat d'une adaptation rapide à la nouvelle réalité, avec de nombreuses sociétés soucieuses de se focaliser davantage sur le numérique et d'améliorer leurs activités d'octroi de licences.

Mais il nous reste encore la moitié du chemin à parcourir. Malgré la progression de 2021, les collectes se maintiennent à plus de 5 % sous leur niveau d'avant la pandémie. Les revenus du secteur live et exécution publique ont chuté drastiquement en 2020 et 2021 et commencent à peine à sortir d'un effondrement quasi total. Les revenus du numérique ont beau être en plein essor, leur part dans le total des collectes reste trop faible pour compenser

les pertes du secteur des concerts live et des exécutions publiques.

Une chose ressort clairement de l'analyse de ce rapport : l'importance grandissante du numérique dans tous les répertoires. Les créateurs ont vu les collectes liées au numérique afficher une forte croissance de 28 % en 2021. Mais le potentiel de croissance est sans aucun doute beaucoup plus important. Le secteur numérique ne représente toujours que 33 % des collectes soit, par comparaison, moins de la moitié de la part que le numérique rapporte à l'industrie phonographique. Le message est clair : nous devons apporter plus de valeur aux œuvres des créateurs sur le marché numérique et nous avons besoin d'un écosystème plus équitable.

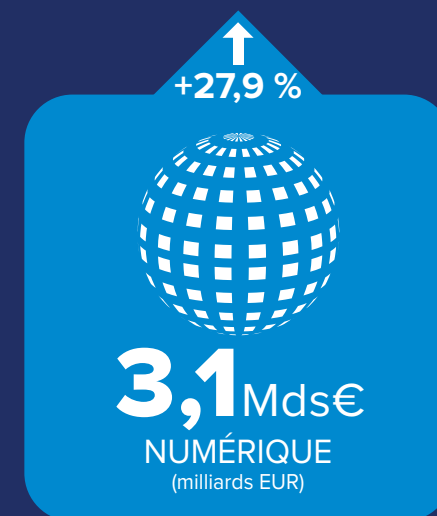
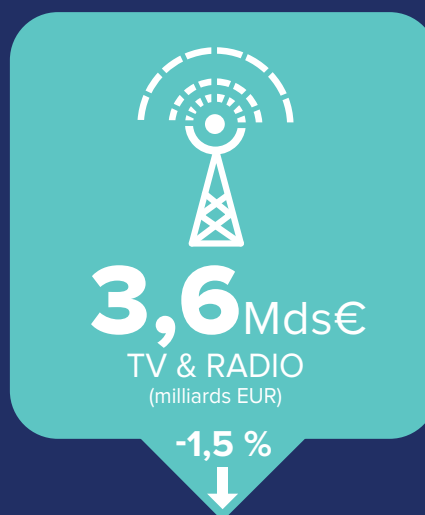
Augmenter les collectes liées aux exploitations en ligne est aujourd'hui la première priorité de la CISAC. Tout d'abord, nous nous efforçons d'améliorer constamment la gestion des données qui aident à augmenter les collectes. C'est pourquoi nous poursuivons nos efforts pour améliorer et proposer de nouveaux services autour de l'identifiant des œuvres musicales, l'ISWC, clé de voûte de l'infrastructure du marché du streaming. La prochaine étape sera d'assurer l'utilisation plus précise et plus fluide de l'ISWC tout au long de la chaîne de valeur, avec le concours des éditeurs et des services numériques.

La défense des intérêts et l'éducation jouent aussi un rôle essentiel : la CISAC travaille avec ses membres pour créer un environnement équitable dans la musique, l'audiovisuel, les arts visuels et les autres répertoires. Par leurs actions de lobbying, la négociation et, si nécessaire, les actions en justice, nos sociétés contribuent à améliorer les droits, corriger les lois et garantir de meilleures conditions de licence. Les études de cas de huit pays – Japon, Bulgarie, Inde, Afrique du Sud, Chili, France, Danemark et Canada –, présentées dans ce rapport illustrent bien ces efforts.

|| *Les créateurs ont vu les collectes liées au numérique afficher une forte croissance de 28 % en 2021. Mais le potentiel de croissance est sans aucun doute beaucoup plus important.* **||**

En ce qui concerne l'avenir, nous pouvons espérer une poursuite de la croissance en 2022, notamment grâce à la reprise des concerts live, des spectacles et des expositions. Mais l'incertitude persiste également avec la crise actuelle du coût de la vie. Quel que soit l'impact qu'elle aura sur les collectes, je suis confiant que le réseau mondial de sociétés de la CISAC restera à la pointe de la lutte pour que les œuvres des créateurs soient reconnues à leur juste valeur. ■

COLLECTES MONDIALES 2021



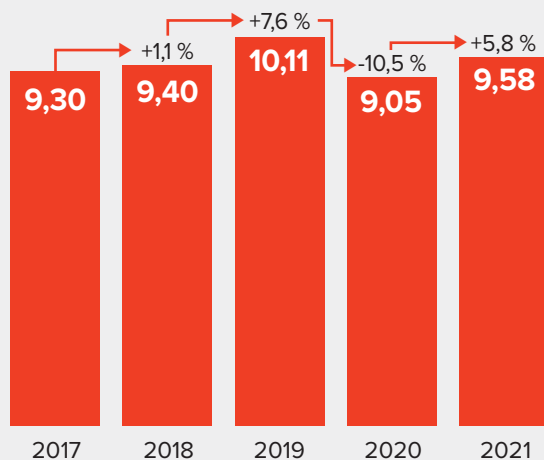
RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC

APERÇU DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

EN 2021, LES COLLECTES MONDIALES ONT AUGMENTÉ DE 5,8 % POUR ATTEINDRE 9,58 MDE

En 2021, les collectes mondiales ont renoué avec la croissance et augmenté de 5,8 % pour atteindre 9,58 milliards d'euros. Si ce résultat inverse la chute de 10 % de l'année précédente, le total collecté reste inférieur de 5,3 % au niveau antérieur à la pandémie. En effet, la relance hésitante du secteur du live et des exécutions publiques a limité l'impact de la croissance du numérique. L'Europe enregistre la plus forte croissance avec une hausse des collectes de 7,5 %.

Total collecté (milliards EUR) et évolution annuelle¹

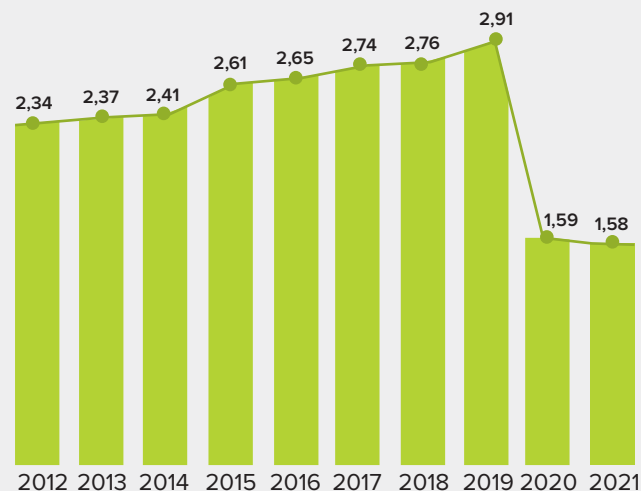


¹ Les chiffres 2021 de la CISAC excluent les droits mécaniques liés aux exploitations numériques aux États-Unis. Les chiffres des années précédentes ont donc été revus pour obtenir des données comparables.

BAISSE DE 0,7 % DES REVENUS DU SECTEUR DU LIVE ET DES EXÉCUTIONS PUBLIQUES POUR ATTEINDRE 1,58 MDE

Les collectes de la catégorie direct (live) et ambiance ont poursuivi leur déclin pour la deuxième année consécutive suite aux restrictions pesant sur les concerts, expositions et spectacles live. Les collectes de ce secteur ont reculé de 0,7 % et restent inférieures de 45,8 % à ceux de 2019, avant la pandémie. Pour illustrer l'ampleur des pertes causées par la COVID-19 au cours des deux dernières années, les collectes de cette catégorie en 2021 ont perdu près d'un tiers de leur niveau de 2012.

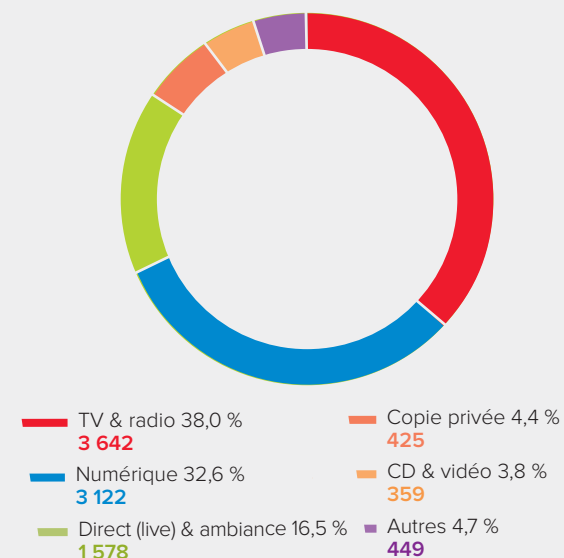
Revenus de la catégorie direct (live) et ambiance (milliards EUR)



LE SECTEUR DE LA TV ET DE LA RADIO RESTE LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS À 3,64 MDE

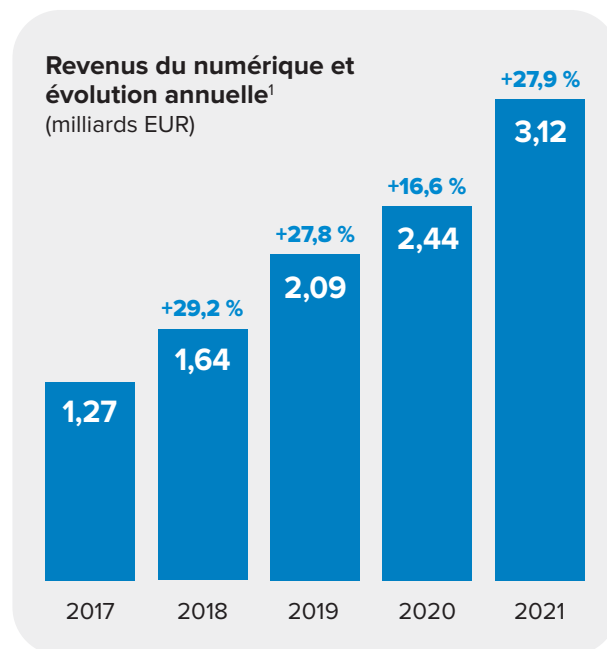
En baisse de 1,5 %, les droits de télé- et radiodiffusion restent la première source de revenus en 2021. Ils représentent 38 % des collectes mondiales malgré un léger déclin continu ces cinq dernières années. L'équilibre entre les trois principales sources de revenus des créateurs a été profondément modifié par l'essor mondial de la consommation en ligne. Depuis 2017, la part des revenus du numérique est passée de 13,6 à 32,6 % des collectes totales, tandis que celle du secteur direct (live) et ambiance a chuté de 29,5 à 16,5 % sur la même période.

Les différentes sources mondiales de revenus des créateurs en 2021 (millions EUR)



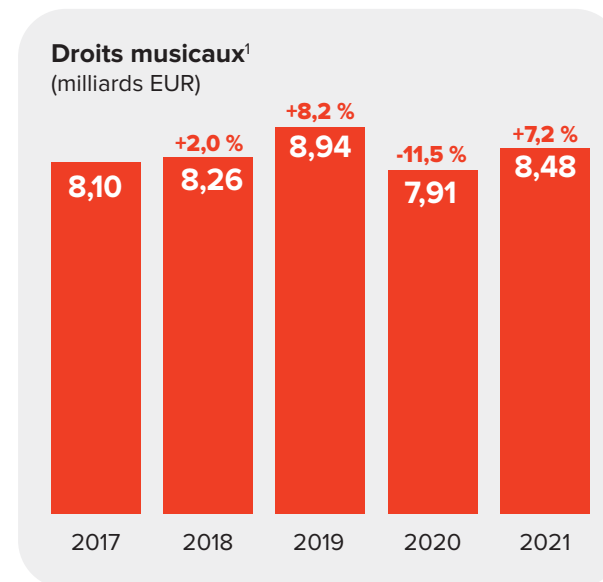
DES REVENUS DU NUMÉRIQUE EN HAUSSE DE 27,9 % POUR ATTEINDRE 3,12 MDE

Les revenus liés aux exploitations numériques ont augmenté de 27,9 % pour atteindre 3,12 milliards d'euros, soit une progression de 49,1% par rapport à 2019, avant la pandémie. La forte croissance structurelle du marché du streaming, la hausse des abonnements musicaux, la signature de nouveaux accords ou la reconduction d'accords existants avec des plateformes comme YouTube et TikTok et la croissance toujours importante de la vidéo à la demande (SVOD) ont soutenu cette évolution. Les utilisations numériques des œuvres restent cependant sous-valorisées : elles ne représentent que 32,6 % des revenus collectés pour les créateurs malgré la révolution du streaming.



HAUSSE DE 7,2 % DU MARCHÉ MUSICAL MONDIAL

Le total des droits destinés aux auteurs et compositeurs de musique a augmenté de 7,2 % mais reste inférieur de 5,1 % aux chiffres de 2019, avant la pandémie. Les revenus du secteur du live et des exécutions publiques étaient toujours asphyxiés par des mesures de restriction : ils n'ont augmenté que de 0,2 % en 2021 et restent inférieurs de 45,1 % aux chiffres de 2019. Les événements live sont en chute libre pour la deuxième année consécutive et ont davantage souffert que les exécutions publiques : les chiffres des deux-tiers des sociétés musicales membres de la CISAC révèlent une baisse de 73 % des revenus en provenance des concerts et des festivals par rapport à 2019. Les collectes liées à la musique en ligne ont augmenté de 27,5 % pour atteindre 3,06 milliards d'euros. La part du marché numérique a plus que doublé depuis 2017, passant de 15,4 à 36,1 %.



LE NUMÉRIQUE, PREMIÈRE SOURCE DE REVENUS DANS 25 PAYS

Avec l'essor généralisé du streaming, on observe une forte augmentation du nombre de marchés où le numérique est la première source de revenus. Les deux années de pandémie ont fortement transformé la part des revenus du numérique dans ces territoires, surtout en Asie-Pacifique.

Marchés numériques les plus performants en parts de marché et taux de croissance sur 2 ans

Pays/territoire	Part de marché en 2021	Évolution du numérique 2019-2021
INDONÉSIE	98,2 %	+175,4 %
THAÏLANDE	89,5 %	+343,8 %
INDE	82,1 %	+301,9 %
VIETNAM	73,4 %	+50,4 %
HONG KONG	70,8 %	+12,9 %
PHILIPPINES	69,0 %	+37,0 %
MEXIQUE	64,8 %	+45,4 %
CHILI	56,9 %	+113,8 %
TURQUIE	56,3 %	+40,2 %
CHINE	53,6 %	+5,2 %

1) Les chiffres 2021 de la CISAC excluent les droits mécaniques liés aux exploitations numériques aux États-Unis. Les chiffres des années précédentes ont donc été revus pour obtenir des données comparables.

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC

APERÇU DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

DES TENDANCES DIVERGENTES DANS LES DIX PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS

Malgré la croissance générale observée en 2021, six des dix principaux pays contributeurs conservent des collectes inférieures aux niveaux antérieurs à la pandémie de 2019.

Top 10 des pays contributeurs en 2021 et évolution entre 2019 et 2021 (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution en 2021	Évolution 2019-2021
ÉTATS-UNIS	2 011	+3,6 %	+2,2 %
FRANCE	1 250	+3,6 %	-7,7 %
ROYAUME-UNI	884	+31,2 %	+7,6 %
ALLEMAGNE	824	-1,3 %	-5,1 %
JAPON	819	+3,7 %*	-1,6 %*
ITALIE	412	-1,2 %	-32,0 %
AUSTRALIE	344	+5,7 %	-0,5 %
CANADA	269	+14,0 %	+4,5 %
ESPAGNE	249	+19,9 %	-4,8 %
PAYS-BAS	241	-0,7 %	+3,1 %
Total du top 10	7 303		
Total mondial	9 575		

*en monnaie locale

TOUS LES RÉPERTOIRES SONT IMPACTÉS PAR LA COVID

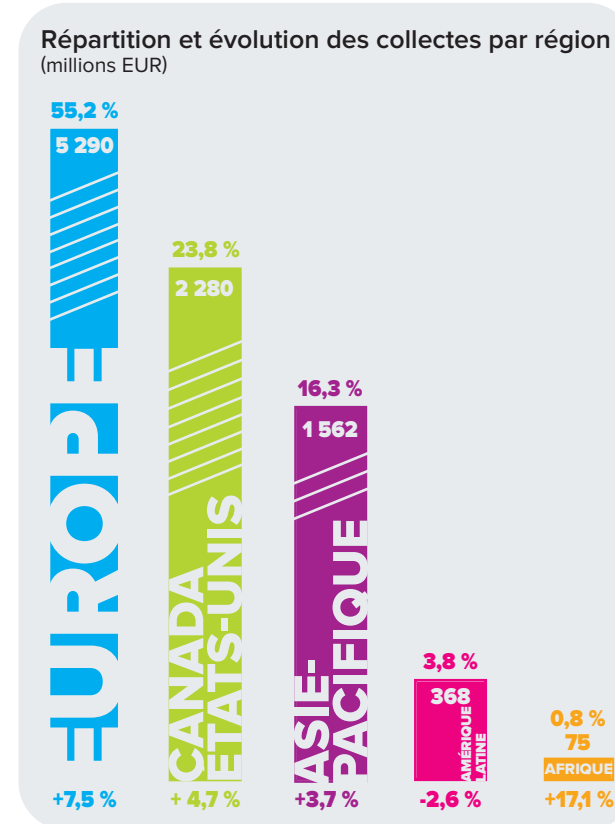
Sur les cinq répertoires représentés, seule la musique, qui génère 88,6 % des collectes totales, a vu ses revenus augmenter en 2021. Tous les autres sont en déclin. Le répertoire dramatique, particulièrement touché avec un recul de 13,8 %, plafonne sous la moitié de son niveau pré-pandémie.

Droits collectés par répertoire et évolution en 2021 (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution annuelle
Musique	8 483	+7,2 %
Audiovisuel	608	-2,8 %
Littérature	199	-3,9 %
Arts visuels	196	-1,2 %
Dramatique	89	-13,8 %
Total général	9 575	+5,8 %

LES TROIS PREMIÈRES RÉGIONS SONT EN CROISSANCE EN 2021

Les régions Canada/États-Unis, Europe, Asie-Pacifique et Afrique ont renoué avec la croissance en 2021 après avoir enregistré des déclinés moins prononcés que l'Amérique latine pendant la pandémie. La forte progression du numérique a aidé l'Europe à gagner un pour cent dans la part des collectes mondiales avec 55,2 % du total.

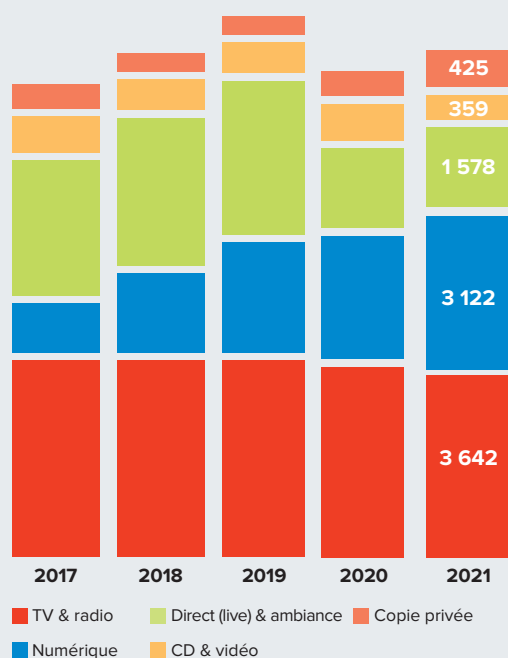


ANALYSE DU MARCHÉ POUR 2021

LES COLLECTES AUGMENTENT DE 5,8 % MAIS LE CHEMIN DE LA REPRISE EST ENCORE LONG

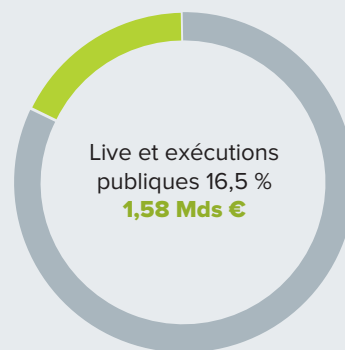
Après plus de deux années de pertes, les droits collectés pour les créateurs sont en voie de retrouver leurs niveaux d'avant la pandémie. Mais la reprise est loin d'être achevée : si les collectes ont augmenté de 5,8 % en 2021, elles restent 5,3 % en-dessous des chiffres de 2019. La crise de la COVID a profondément modifié le poids de deux grandes sources de revenus : le secteur live/exécutions publiques et le numérique. Ces deux secteurs devraient enregistrer une croissance vigoureuse en 2022 mais le streaming en plein essor continue de sous-valoriser les œuvres et rapporte très peu aux créateurs.

Principales sources de revenus des créateurs,
2017-21 (millions EUR)



LE SECTEUR LIVE RÉCUPÈRE MOINS VITE QUE LES EXÉCUTIONS PUBLIQUES

Le secteur live et exécutions publiques, qui représentait 29,5 % des revenus des créateurs en 2017, ne génère plus que 16,5 % des collectes mondiales.



Le secteur live et exécutions publiques, qui englobe expositions, cinémas et événements publics, est resté majoritairement stable en 2021. Il montre très peu de signes de reprise générale et affiche un déclin tout juste inférieur à 1 % pour l'année, laissant le niveau de collectes 45,8 % en dessous de celui de 2019. Les revenus générés par les concerts, spectacles et expositions sont restés au bord de l'effondrement pendant toute l'année 2021 sous l'effet combiné des restrictions et des réticences du public, surtout plus âgé, à recommencer à sortir.

Les deux années de COVID ont ruiné la carrière de nombreux créateurs. Au Brésil, l'un des épicycles de la pandémie, les collectes du secteur live et exécutions publiques en 2021 sont inférieures de 72,4 % aux niveaux antérieurs à la pandémie. En janvier 2022, une enquête menée par UBC en collaboration avec cRio et ESPM montre qu'environ 50 % des musiciens ont perdu 100 % de leurs revenus d'avant la pandémie. Et la moitié d'entre eux ont été contraints de trouver une autre activité professionnelle.

Les données d'un vaste échantillon représentant environ les deux tiers des sociétés CISAC montre des collectes 2021 73 % sous le niveau de 2019 pour le secteur live.

Les sociétés membres de la CISAC ont continué de jouer un rôle clé pendant toute l'année 2021 en aidant les créateurs à surmonter la crise, comme l'illustrent les études de cas de ce rapport (voir page 15).

Le chemin vers le plein rétablissement des collectes live et exécutions publiques est long et difficile, surtout pour les spectacles live et les expositions. Les données d'un vaste échantillon représentant environ les deux tiers des sociétés CISAC montre des collectes 2021 73 % sous le niveau de 2019 pour le secteur live contre seulement 30 % sous ce niveau pré-pandémie pour les revenus de la musique d'ambiance.

LES COLLECTES AUGMENTENT DE 5,8 % MAIS LE CHEMIN DE LA REPRISSE EST ENCORE LONG

Concerts et festivals reviennent en force en 2022

La levée des restrictions anti-COVID dans la plupart des pays à partir du deuxième trimestre 2022 a déclenché une explosion d'événements live et de festivals affichant complet. Le Brésil enregistre une solide relance en 2022, stimulée par des événements locaux, des tournées nationales et de grands festivals comme MITA, Rock in Rio et Lollapalooza. Au Royaume-Uni, en France, en Belgique et en Allemagne, les sociétés observent le même phénomène.

L'entreprise internationale d'organisation de spectacles Live Nation témoigne que 2022 démarre fort et déclare : « Les événements sont de nouveau sur les rails et la demande des fans n'a jamais été aussi forte, preuve que les spectacles live restent une vraie priorité pour les consommateurs alors que nous retrouvons une vie sociale ».

En ce qui concerne l'avenir, il faudra peut-être attendre 2023, ou même 2024, pour que les collectes liées aux événements live retrouvent leur niveau d'avant la pandémie. Plusieurs facteurs expliquent cette lente remontée : la faillite définitive de certaines entreprises pendant la pandémie, le lent retour des événements de petite taille impliquant des artistes locaux dans certains pays et les hésitations à programmer des tournées internationales pour des shows capables de remplir des stades. D'après la société australasienne APRA AMCOS, les coûts élevés, les restrictions anti-COVID et les délais de programmation ont d'abord découragé les organisateurs d'événements, même si de nombreuses tournées sont maintenant confirmées pour 2023.

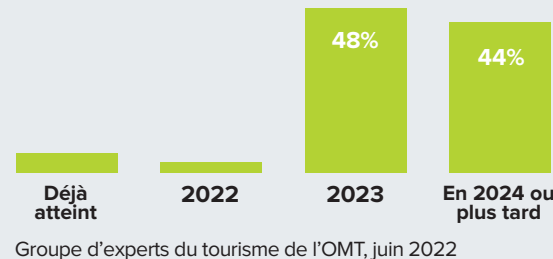
Pas de reprise complète du tourisme avant 2023-24

Le tourisme, un secteur qui pèse environ 1 900 milliards de dollars à l'échelle mondiale, est un important moteur de collectes pour les créateurs. D'après les chiffres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), après son effondrement début 2020, le tourisme mondial affiche une croissance de seulement 4 % en 2021.

Fin 2021, les arrivées internationales restent toujours 72 % sous leurs niveaux antérieurs à la pandémie.

Si le tourisme enregistre actuellement une solide reprise, le retour aux niveaux d'avant la pandémie pourrait se

produire seulement en 2023, selon l'OMT. Son enquête de juin 2022 auprès d'un groupe d'experts du secteur les trouve partagés quant au retour à des niveaux pré-pandémie : en 2023 pour 48 % des répondants et en 2024 pour 44 %. La région Asie-Pacifique est la moins optimiste avec seulement 26 % de répondants s'attendant à une reprise totale en 2023.

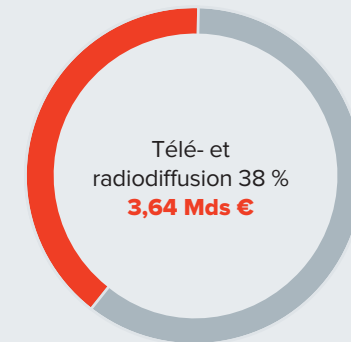
Quand vous attendez-vous à un retour du tourisme international au niveau de 2019, avant la pandémie, dans votre pays ?

Pour faire contrepoids, de nombreux gouvernements soutiennent la reprise du tourisme intérieur. Le gouvernement japonais, par exemple, a mis en place des programmes qui prévoient des rabais, des bons et des subventions pour les voyages à l'intérieur du pays. Pour le secteur de la création, ces mesures ont joué un rôle dans le retour de festivals de grande envergure comme Fuji Rock et Summer Sonic et soutenu également le secteur de l'hôtellerie-restauration. ■

LE SECTEUR TV ET RADIO RESTE LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS DES CRÉATEURS

Ces dernières années, les collectes liées à la télé- et radiodiffusion suivent une trajectoire de léger déclin annuel, qui reflète la transition générale de la diffusion linéaire vers les services OTT et de vidéo à la demande par abonnement.

Le secteur TV et radio reste la première source de collectes mondiales avec 38 % du total en 2021 et constitue la principale source de revenus des créateurs dans la plupart des pays. Ce secteur affiche un déclin de 1,5 % pour atteindre 3,64 milliards d'euros en 2021, soit une baisse de 5,7 % par rapport aux niveaux pré-pandémie.



La COVID a eu moins d'impact sur ce secteur que sur les deux autres principales sources de revenus. Les collectes TV et radio ont bien résisté, car les recettes publicitaires ont diminué moins qu'on ne le craignait et ont récupéré plus vite que prévu pendant ces deux années.

Selon l'étude [Global Entertainment and Media Outlook \(2022–2026\)](#), la publicité a fait un bond de 22,6 % en 2021 après un déclin de 7 % en 2020. D'après les projections, les recettes publicitaires mondiales devraient enregistrer une croissance annuelle de 6,6 % jusqu'en 2026. Cependant, cette croissance est largement alimentée par la publicité numérique alors qu'on s'attend à un déclin de la publicité hors ligne après 2025.

Engagement des OGC autour des licences de télé- et radiodiffusion

Les chiffres de la CISAC pour les droits de télé- et radiodiffusion reflètent les efforts permanents des sociétés membres pour obtenir les meilleurs tarifs possibles pour les créateurs dans leurs négociations avec les télé- et

radiodiffuseurs. En 2021, les sociétés du monde entier ont de nouveau démontré le rôle vital des OGC dans ce domaine, comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

- TONO, Norvège : règlement d'un procès majeur contre le télédiffuseur national TV2
- SACM, Mexique : nouvel accord de licence avec l'opérateur satellite « SKY »
- GEMA, Allemagne : nouvel accord de retransmission par câble avec Vodafone
- KODA, Danemark : nouveaux accords sur le partage des revenus avec les autres ayants droit
- JASRAC, Japon : négociations avec les opérateurs alors que le tarif n'a pas évolué depuis plusieurs dizaines d'années
- KOMCA, Corée : actions civiles autour des tarifs hertziens
- SABAM, Belgique : règlement avec les principaux câblo-opérateurs prévoyant notamment une meilleure rémunération pour les compositeurs et les éditeurs. ■

LE NUMÉRIQUE REPRÉSENTE PRÈS D'UN TIERS DES COLLECTES MONDIALES

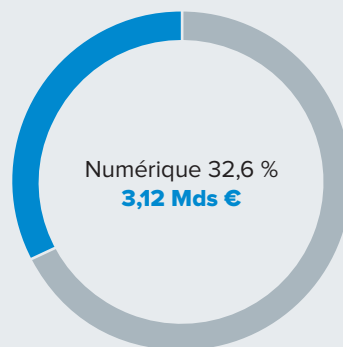
La croissance rapide du numérique s'est poursuivie en 2022, stimulée par l'essor structurel du streaming et des services par abonnement et les victoires des OGC qui ont conclu de nouveaux accords de licences ou renouvelé des accords existants avec ces services. Une nouvelle forte progression du streaming musical est attendue en 2022. Spotify a annoncé une hausse de 14 % de son nombre d'abonnés dans le monde au deuxième trimestre 2022, associée à une augmentation de 31 % des recettes publicitaires.

La consommation de vidéo à la demande par abonnement (SVOD) a également profité aux collectes de nombreuses sociétés dans le secteur numérique, de même que l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché et la concurrence accrue (voir les projections de Futuresource page 12). La SVOD est jugée plus vulnérable que le streaming musical face à la crise mondiale du coût de la vie, car la plupart des consommateurs ou des familles ont un seul abonnement groupé à un service de streaming musical

mais plusieurs abonnements à la SVOD. Les consommateurs pourraient donc revoir leur budget à la baisse en réduisant le nombre de leurs abonnements.

Dans le secteur musical, l'arrivée et la croissance constantes de nouveaux services dans le monde contribue aussi à la hausse des revenus du streaming. Des accords de licences ont pu être conclus ces dernières années suivant l'exemple de plateformes comme Facebook, TikTok et YouTube.

Les revenus du numérique ont augmenté de 27,9 % pour atteindre 3,12 milliards d'euros en 2021 et représentent désormais 32,6 % des collectes mondiales (+49,1 % par rapport à 2019).



Les créateurs reçoivent-ils une rémunération équitable pour le streaming par abonnement ?

Beaucoup de sociétés pensent que les services musicaux par abonnement ne rémunèrent pas les créateurs comme ils le devraient. Le prix de l'abonnement mensuel à 9,99 EUR n'a pas changé depuis près de vingt ans, malgré l'accroissement spectaculaire de la consommation et des répertoires disponibles.

Selon une grande société, le nombre de morceaux écoutés en streaming chaque mois par utilisateur est passé de 400 à 700 ces dernières années, aggravant la disproportion entre la valeur qu'en tire l'utilisateur et celle qui revient au créateur.

De plus, le modèle « freemium » continue d'offrir une alternative de moindre valeur, ce qui cannibalise les abonnements premium. L'utilisation croissante d'offres dites « bundles » à prix réduit érode encore davantage le revenu moyen par utilisateur.

89 % des créateurs interrogés jugent la rémunération inadéquate (GEMA)

Ces différents facteurs alimentent un débat à l'échelle internationale sur la valeur du streaming pour les créateurs. Un certain nombre de sociétés réclament une hausse du prix de l'abonnement, le plus souvent encore à 9,99 EUR comme aux débuts du streaming musical il y a une quinzaine d'années.

Une étude commanditée par la GEMA à Goldmedia sur le marché du streaming en Allemagne en septembre 2022 apporte un nouvel éclairage : les créateurs et éditeurs de musique reçoivent 15 % des recettes nettes des services de musique par abonnement, soit moins que les services eux-mêmes (30 %) et les maisons de disques (42 %).

L'étude montre en outre que 89 % des créateurs de musique jugent la rémunération générée par le streaming musical inadéquate. « Les chiffres de l'étude prouvent toute l'urgence de ce débat », déclare Harald Heker, Directeur Général de la GEMA. ■



David Sidebottom, Principal Analyst,
Futuresource Consulting

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA CONSOMMATION DE CONTENUS TÉLÉVISÉS ET VIDÉO ET POUR LES DÉPENSES DES CONSOMMATEURS DANS LE MONDE APRÈS LA PANDÉMIE ?

Depuis le début de 2020, le secteur du divertissement connaît des changements sans précédent, à la fois sources de nouvelles opportunités et d'une grande incertitude. L'année a démarré avec un optimisme prudent mais, après la pandémie, de nouveaux problèmes ont émergé avec, en particulier, la crise du coût de la vie suscitant une nouvelle vague d'incertitudes sur le marché.

LA PRESSION SUR LES COÛTS REMET EN QUESTION LE MODÈLE PAR ABONNEMENT

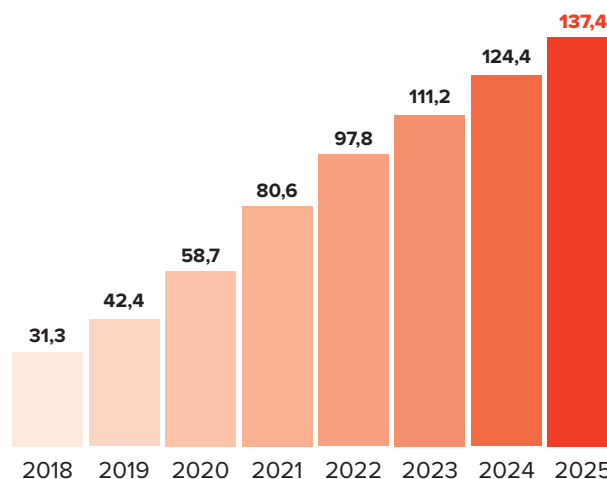
Désormais tellement ancrés dans le mode de vie des consommateurs, les services par abonnement sont analysés à la loupe. Ils ont connu une croissance spectaculaire pendant plusieurs années : on estime que les services de vidéo à la demande (SVOD) comptent 1,4 milliard d'abonnés et les services musicaux 525 millions fin 2021, contre 900 et 310 millions, respectivement, fin 2019. Cette croissance peut-elle durer, et à quel rythme ?

On s'attend à un ralentissement de la croissance en 2022. Notamment parce que le marché arrive naturellement à maturité avec la saturation des publics cibles sur les marchés les plus avancés, et parce qu'une correction est inévitable après l'engouement pour ces services pendant la pandémie. La crise du coût de la vie met aussi ce modèle économique sous pression. L'annonce par Netflix, l'un des services les plus connus, du recul du nombre de ses abonnés au premier semestre 2022 en est l'illustration.

UNE CROISSANCE DE 20 % DE LA SVOD ATTENDUE EN 2022

Malgré ces pressions, le marché total de la SVOD devrait afficher, en 2022, une croissance de plus de 20 % pour atteindre 98 milliards de dollars, soit plus du double de sa valeur en 2019.

Vidéo à la demande par abonnement (SVOD)
Valeur au détail (milliards USD)



Plusieurs facteurs favorisent cette croissance soutenue, notamment la poursuite du déploiement international de nouveaux services pour les consommateurs comme Paramount+, HBO Max et Discovery+. La hausse du prix d'un certain nombre de services dans plusieurs pays, en particulier Netflix, a aussi un impact. Il s'agit d'une stratégie évidente de ces services pour devenir plus rentables sur fond de ralentissement de la croissance du nombre de leurs abonnés. Au risque de perdre des abonnés au moment même où les consommateurs sont extrêmement sensibles au resserrement de leurs revenus disponibles.

Moins de nouveaux services de SVOD arrivent sur le marché par rapport à la période pré-COVID et l'« accumulation des abonnements » (où les consommateurs s'abonnent à plusieurs services qui s'ajoutent les uns aux autres) cède la place au « jonglage entre les services » (où les consommateurs passent d'un service à l'autre). Dans cette nouvelle réalité économique, les consommateurs pourraient chercher à tirer le meilleur parti de chaque service auquel ils s'abonnent pour au final en garder moins. En conséquence, le nombre moyen d'abonnements à la SVOD par ménage – qui se situe entre 1,5 et 3,5 dans un certain nombre de marchés développés (pour les seuls services américains) – devrait un peu diminuer en 2022.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA CONSOMMATION DE CONTENUS TÉLÉVISÉS ET VIDÉO ET POUR LES DÉPENSES DES CONSOMMATEURS DANS LE MONDE APRÈS LA PANDÉMIE ?

Analyse Futuresource

LES CONSOMMATEURS VONT-ILS RATIONALISER LE MARCHÉ DE LA SVOD ?

Ces différents facteurs représentent un défi majeur pour toutes les plateformes de SVOD, car l'utilisation de multiples services a été le principal moteur du marché au cours des dernières années. En réaction, les services établis vont chercher à protéger leur clientèle en combinant les sorties régulières de contenus attractifs, à des offres groupées avec les opérateurs télécoms et les services de télévision payante ou, dans certains cas, des avantages liés aux abonnements annuels. Disney+, par exemple, a utilisé tous ces éléments pour augmenter son nombre d'abonnés en 2021 et 2022, pour un prix généralement deux fois moins élevé que l'offre premium de Netflix. Amazon Prime Video s'appuie sur d'autres avantages, comme la livraison gratuite pour ses abonnés, pour limiter la fuite des consommateurs. Les plus petits services ayant une offre de contenus plus limitée pourraient compter davantage sur les prix promotionnels pour encourager les abonnements, malheureusement non sans conséquences pour leurs recettes et leur rentabilité.

LA VOD FINANCÉE PAR LA PUBLICITÉ FAIT MONTER LA PRESSION

En plus de tout cela, on assiste à l'essor marqué de la vidéo à la demande financée par la publicité. Fin 2022, les revers de fortune de Netflix en termes de nombre d'abonnés vont le conduire à lancer une offre financée par la publicité, solution qu'il avait exclue jusque-là. Disney+ suivra probablement le mouvement en 2023. On peut prévoir que ces offres contribueront à élargir le nombre

total d'abonnés et le rayonnement de ces services tout en leur permettant de diversifier leurs revenus. Aux États-Unis, Hulu, service bien établi (majoritairement détenu par Disney) voit la plupart de ses abonnés se tourner vers l'offre moins chère avec publicité, au détriment de celle plus chère sans publicité.

Les services spécifiques d'AVOD et les chaînes de type « FAST » (*Free Ad-Supported Television* ou télévision gratuite financée par la publicité) continuent également de proliférer partout dans le monde, contribuant au dynamisme du secteur de la télévision et de la vidéo gratuite. L'enquête « Living With Digital » de Futuresource suggère que plus d'un consommateur européen sur cinq regarde des programmes d'AVOD sur des services comme Pluto TV, Rakuten TV ou Samsung TV Plus, de plus en plus connus et utilisés depuis le début de la pandémie. Aux États-Unis, où ce type de services représentent un large marché, près de la moitié des consommateurs les utilisent déjà tous les mois.

LES SERVICES DE VOD GRATUITS DES TÉLÉDIFFUSEURS (BVOD) FONT PARTIE DE L'ÉQUATION

Pour concurrencer les services par abonnement et ceux financés par la publicité, beaucoup de grands télédiffuseurs à travers le monde continuent d'investir massivement dans leurs offres de BVOD et de streaming. La plupart des jeunes téléspectateurs ne comptent plus sur la télévision linéaire – l'enquête « Living With Digital » de Futuresource montre que moins de 25 % de la consommation de vidéos et de télévision des 16-25 ans passe par la télévision linéaire traditionnelle dans les pays où l'offre

de streaming est bien établie, contre plus de la moitié pour les plus de 45 ans.

Certains opérateurs de télévision gratuite dans le monde attirent une plus large audience autour des émissions en streaming que sur leurs chaînes de télévision linéaires. Cette tendance est appelée à se renforcer avec de plus en plus de sorties ou de diffusions en exclusivité sur les plateformes de BVOD. Beaucoup de diffuseurs privés vont tenter d'orienter ces audiences vers des offres payantes sans publicité sur le long terme (« up selling » ou montée en gamme), car les frontières entre SVOD, AVOD et BVOD deviennent de plus en plus floues.

PLUS D'ACTEURS, DONC PLUS DE CONCURRENCE

Tout cela renforce la concurrence pour attirer le consommateur, avec des implications potentielles pour les ayants droit. Alors que les services de BVOD proposent une offre étendue, de qualité et familière et que les services d'AVOD vont probablement attirer la curiosité d'un plus grand nombre d'utilisateurs, beaucoup de consommateurs pourraient revoir la part de leur budget consacré aux services en ligne payants. La dernière enquête « Living With Digital » de Futuresource menée pendant l'été 2022 laisse penser qu'une part non négligeable des consommateurs prévoit de réduire leurs dépenses pour les services vidéo pour le reste de l'année, reflétant l'incertitude qui règne actuellement chez les utilisateurs finals de divertissements vidéo. Cependant, elle s'accompagne aussi d'une opportunité de développer la consommation de contenus gratuits ou financés par la publicité.

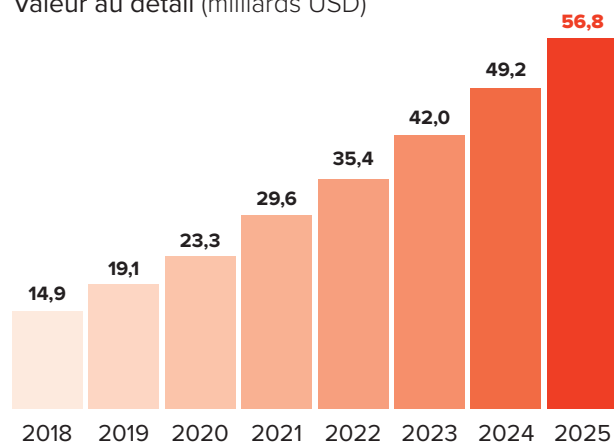
QUELLES PERSPECTIVES POUR LA CONSOMMATION DE CONTENUS TÉLÉVISÉS ET VIDÉO ET POUR LES DÉPENSES DES CONSOMMATEURS DANS LE MONDE APRÈS LA PANDÉMIE ?

Analyse Futuresource

UNE CROISSANCE TOUJOURS VIGOUREUSE POUR LES SERVICES DE MUSIQUE PAR ABONNEMENT

Le marché des services de musique par abonnement continue de dépasser les attentes et résiste à ce qui pourrait faire obstacle à sa croissance. La crise actuelle du coût de la vie ne devrait pas freiner significativement cette dynamique.

Abonnements musicaux
Valeur au détail (milliards USD)



Futuresource prévoit que le seuil du milliard d'abonnés à l'échelle mondiale sera franchi en 2026, avec une croissance annuelle à deux chiffres jusque-là et des marchés émergents, dont la Chine, qui vont gagner en importance. Si l'on anticipe un ralentissement de la croissance, suite, en partie, à la saturation du marché dans certains pays

et certaines populations, l'abonnement à un service de streaming musical est devenu un produit de base pour beaucoup et la plupart des abonnés ne sont pas prêts à l'abandonner pour une offre gratuite financée par la publicité.

La croissance des collectes pour les créateurs sera soutenue par des hausses de prix. Le taux de croissance des revenus sera dès lors plus élevé que celui du nombre d'abonnements et le secteur devrait dépasser les 60 milliards de dollars d'ici à 2026 – soit deux fois plus qu'en 2021.

Futuresource prévoit que le seuil du milliard d'abonnés à l'échelle mondiale soit franchi en 2026, avec une croissance annuelle à deux chiffres jusque-là.

POINTS À RETENIR POUR LES CRÉATEURS ET LES OGC

Pour les créateurs et les OGC, la bonne nouvelle réside dans la multiplication des possibilités d'atteindre les consommateurs grâce à l'évolution de la consommation de divertissements vidéo et la croissance soutenue des abonnements musicaux.

Malgré les incertitudes, les collectes liées à la SVOD devraient continuer d'enregistrer une forte croissance et le ralentissement devrait être moins marqué que pour les abonnements en général. Les dépenses globales des consommateurs pour la SVOD atteindront près de 140 milliards de dollars d'ici à 2025 – en hausse de 40 % par rapport aux estimations pour 2022.

Le nouveau paradigme publicitaire entraînera une fragmentation des sources de revenus pour les créateurs, avec un déclin lent mais constant de la télédiffusion linéaire traditionnelle. Cette évolution des sources de revenus ne devrait pas se faire rapidement mais le changement est inévitable. ■



Kazumasa Izawa,
Président de la JASRAC

JASRAC®

METTRE EN PLACE L'INFRASTRUCTURE DE DEMAIN

Alors que les revenus du numérique ont augmenté significativement ces cinq dernières années, la JASRAC, la société musicale japonaise, s'est attachée à renforcer son infrastructure avec différents projets visant à gérer le volume croissant de transactions et à garantir la précision des données.

Parmi les projets phares, la JASRAC et d'autres OGC de la région Asie-Pacifique ont joint leurs forces autour du Global Digital Service Data Exchange (GDSDX). GDSDX est une plateforme commune de partage de données d'œuvres pré-identifiées pour la musique utilisée par les services numériques, dont le but ultime serait qu'elle soit utilisée par toutes les sociétés musicales membres de la CISAC.

Ce projet est conçu pour répondre à l'explosion du volume d'œuvres musicales utilisées par les services numériques, qui ébranle la capacité des OGC à repérer et identifier toutes les utilisations et exige des méthodes plus efficaces et moins gourmandes en main d'œuvre. La JASRAC finance les coûts de développement de ce projet.

KENDRIX est un autre projet important pour la société. KENDRIX est une plateforme d'échange de données

qui permettra aux créateurs de se protéger contre les usurpations d'identité et autres pratiques abusives en certifiant l'existence de leurs œuvres. La version bêta de KENDRIX a été mise à disposition en juin 2022 et son lancement officiel est prévu pour octobre 2022.

A son lancement, KENDRIX sera dotée d'un système de contrôle d'identité en ligne (eKYC) qui permettra aux créateurs de demander à adhérer à la JASRAC et d'enregistrer leurs œuvres à l'aide de formulaires. Ce service sera accessible gratuitement pour les créateurs affiliés ou non à la JASRAC.

Par ailleurs, pour améliorer la qualité des données sur les exécutions publiques, la JASRAC a testé la technologie Audoo Audio Meter dans un grand nombre de bars et clubs de Tokyo. Un appareil identifie automatiquement les morceaux joués grâce à la technologie des empreintes numériques.

Ces projets visent tous le même but : améliorer la qualité des données grâce aux technologies les plus récentes, afin de maximiser le volume et l'adéquation des droits répartis aux membres de la manière la plus efficiente possible.



Au total, après deux années de test, la JASRAC a collecté 116,73 milliards JPY pour l'exercice 2021-22 (avril 2021 – mars 2022), soit 4,08 milliards JPY de plus que pour l'exercice 2020. C'est le deuxième montant le plus haut de l'histoire de la société après l'exercice 2019. ■

|| Nous avons réussi à garantir un haut niveau de répartitions malgré la pandémie. Grâce aux toutes dernières technologies, nous voulons exercer nos activités à la satisfaction de tous les acteurs de l'industrie musicale.

Kazumasa Izawa,
Président de la JASRAC



Marie Anne Ferry-Fall,
Directrice Générale de l'ADAGP



EN FRANCE, L'ADAGP SIGNE UN PARTENARIAT HISTORIQUE AVEC GOOGLE ET SE MOBILISE POUR L'APPLICATION DU DROIT D'EXPOSITION

Après une année 2020 marquée par le soutien aux artistes en période de crise sanitaire, l'année 2021, si elle a vu ce soutien perdurer, a également été marquée par de grands sujets de satisfaction.

L'ADAGP, société française des arts visuels, a en effet signé deux accords historiques de partenariat et de licence avec Google, destinés à soutenir et rémunérer les auteurs des arts visuels dans le contexte du numérique. D'une durée de 10 ans, ces accords portent à la fois sur un fonds de soutien et un accord de licence. Les premiers versements ont été opérés dès l'automne 2021, au bénéfice des artistes représentés par l'ADAGP.

Autre sujet de satisfaction, la prise en compte effective du droit d'exposition par les pouvoirs publics français et les lieux d'exposition. En gestation dès 2017, les avancées concrètes de ce droit ont commencé à porter leurs fruits en 2021, après 1 an et demi de crise sanitaire et de fermeture des lieux culturels.

Les perceptions 2021 témoignent de ces avancées, avec 49 millions d'euros perçus en 2021 (en augmentation de 8% par rapport à 2020) et un pourcentage élevé de membres qui ont reçu des droits (près de 75%). L'ADAGP a réparti des droits à 185 000 auteurs en 2021.

Le droit de suite en particulier progresse largement en 2021, s'élevant à 16,1 millions d'euros (+40% par rapport à 2020), témoignant, en France comme à l'étranger, de la reprise dynamique du marché de l'art après de longs mois de crise sanitaire. Depuis 2020, l'ADAGP est observateur auprès du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) de l'OMPI. Elle participe ainsi à l'élaboration de *tool kits* afin de promouvoir ce droit dans les pays qui souhaitent le mettre en place ou le faire appliquer de manière plus efficace. ■

|| 2021 a été une année très satisfaisante à bien des égards, tant par la concrétisation de nos accords avec Google que par les évolutions du droit d'exposition, rendu effectif dans un certain nombre de musées et de centres d'art. Mais il reste encore du chemin à parcourir...

|| **Marie Anne Ferry-Fall,**
Directrice Générale
de l'ADAGP

ÉTUDES DE CAS DES SOCIÉTÉS



Victor Bozhinov,
Réalisateur et Président du conseil
d'administration de Filmautor



Ivan Dimitrov,
Directeur Général
de Musicautor



LES SOCIÉTÉS S'UNISSENT POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES EN BULGARIE

Les auteurs bulgares ont l'un des niveaux de rémunération les plus bas d'Europe, en grande partie parce que l'État s'avère incapable de créer un environnement favorable à leur développement professionnel. La crise de la COVID a encore aggravé la situation.

Selon les données recueillies par la CISAC en 2021, les droits collectés par habitant dans ce pays sont de 0,11 euro pour les créateurs audiovisuels et 0,06 euro pour les créateurs de musique. Malgré cela, les sociétés membres de la CISAC ont rapporté une hausse de leurs collectes en 2021. Musicautor a vu ses collectes augmenter de 8 %, et ses revenus du numérique bondir de 222 % grâce aux accords signés avec Tidal, Deezer, Facebook, Instagram et TikTok, mais aussi avec un grand opérateur mobile national pour le service HBO GO. La reprise a également profité au secteur live, avec des revenus en hausse de 45 %.

En 2021, pour pérenniser la croissance, Musicautor, Filmautor et Artisautor ont lancé l'Alliance pour le Développement des Forces Créatives (ARTS) dans l'objectif de soutenir les institutions compétentes et le développement écono-

mique tout en garantissant transparence, équité et de meilleures conditions pour les créateurs.

Cette campagne attire l'attention sur les tarifs extrêmement bas pratiqués dans le secteur de la radiodiffusion, qui n'ont pas changé depuis 2001. Elle vise aussi à mettre fin aux contradictions du cadre juridique de la gestion collective, et plus particulièrement à la capacité des utilisateurs à se soustraire au paiement des droits de retransmission. Les créateurs sont aussi confrontés à la mauvaise application de la législation et à l'inefficacité de la procédure de règlement des litiges tarifaires avec les utilisateurs.

Les pouvoirs publics tardent à agir. Pour preuve, en 2021, l'Union Européenne a engagé une procédure d'infraction contre la Bulgarie, qui n'a pas transposé à temps les directives sur le droit d'auteur et sur la radiodiffusion. Les autorités n'ont toujours pris aucune mesure à ce stade.

La nouvelle campagne est étayée par les chiffres. Dans une enquête réalisée en 2021 par Filmautor et Gallup International, 75 % des répondants affirment qu'ils ne

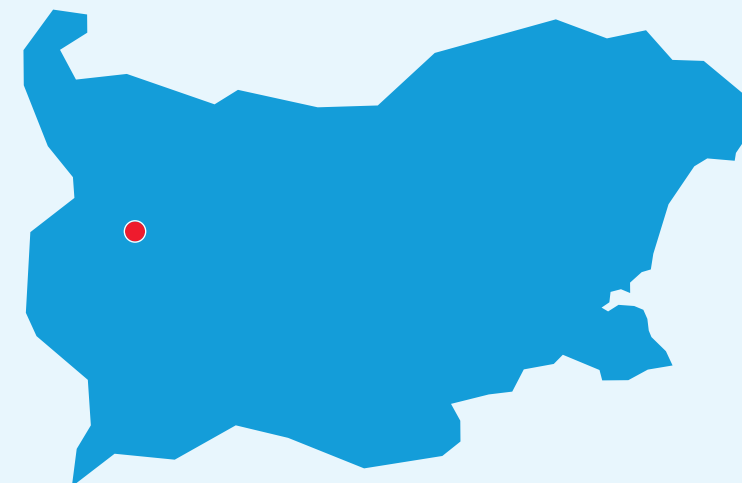
peuvent pas négocier leur rémunération en dehors du premier paiement forfaitaire et 95 % que la gestion collective protège mieux leurs droits. Beaucoup d'artistes célèbres soutiennent l'ARTS et ont appelé le gouvernement à agir dans une vidéo percutante. ■

|| Nous créons de la musique et des films malgré le déséquilibre existant entre les différents acteurs de la chaîne de création.

|| **Victor Bozhinov,**
Réalisateur et Président du conseil d'administration de Filmautor

|| L'objectif de l'ARTS est la mise en place d'une politique publique ciblée qui reflète les droits et les intérêts de tous les acteurs des industries créatives.

|| **Ivan Dimitrov,**
Directeur Général de Musicautor





Cesar Cuadra,
Directeur Général d'ATN



CONVERTIR LE NOUVEAU DROIT À RÉMUNÉRATION EN REVENUS POUR LES CRÉATEURS AUDIOVISUELS

En 2016, la société chilienne ATN a remporté une victoire législative historique en obtenant un droit inaliénable à rémunération pour les créateurs audiovisuels. Après ce succès, la société a grandement contribué à garantir l'application de ce droit et le versement des revenus correspondants à ses membres.

Grâce à ses efforts, en 2021, elle a déclaré pour la première fois 670 000 euros de collectes au profit des créateurs audiovisuels.

La célèbre « loi Ricardo Larraín » (n°20.959) a été promulguée en 2016. Elle instaure un droit à rémunération inaliénable et incessible au profit des réalisateurs audiovisuels et scénaristes.

Obtenir l'adoption de la loi était une chose, mais assurer son application en était une autre, et ATN a dû prendre une série de mesures pour garantir le respect de ce nouveau droit.

Il fallait d'abord créer un système de tarification moderne et objectif. Cette mission a été confiée à la Faculté d'économie

et de commerce de l'Université du Chili, qui a établi une tarification équitable et adéquate pour les utilisateurs concernés basée sur l'intensité d'utilisation et l'étendue du répertoire.

Sur cette base, d'intenses négociations ont eu lieu entre ATN et les organisations d'utilisateurs conformément à l'esprit de la loi Chilienne sur la propriété intellectuelle, qui prône le compromis entre les deux parties. Au bout du compte, le 11 octobre 2019, un accord sur les tarifs a été conclu avec l'Association des opérateurs de télévision payante (Acceso TV), transformant la loi Ricardo Larraín en réalité économique.

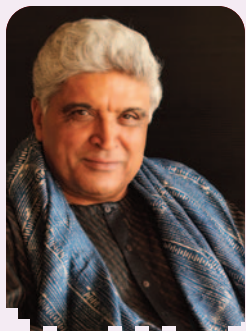
Cet accord ne marque toutefois pas la fin de l'histoire. ATN a ensuite dû faire face à plusieurs batailles juridiques avec les opérateurs de télévision gratuite, sous l'impulsion des syndicats de travailleurs. Ces batailles ont été remportées avec succès et se sont soldées par des décisions favorables, au Tribunal de défense de la libre concurrence – avec la confirmation de la Cour suprême de justice – comme devant le Tribunal constitutionnel.



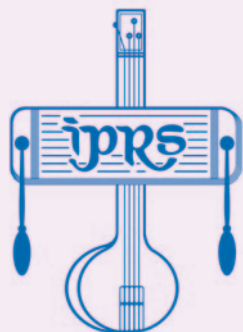
Ces victoires judiciaires renforcent la légitimité du système tarifaire face à la résistance persistante des principales chaînes de télévision gratuite au Chili. Les tarifs sont toujours au cœur d'autres actions civiles engagées par ATN contre ces opérateurs. ■

|| *C'est extrêmement satisfaisant pour ATN d'avoir joué un rôle aussi important en aidant les auteurs audiovisuels à profiter du succès de leurs œuvres grâce à la gestion collective. C'est-ce qui nous motive à garantir le respect de ce nouveau droit pour lequel nous nous sommes battus pendant tant d'années.*

|| Cesar Cuadra,
Directeur Général
d'ATN



Javed Akhtar,
Président d'IPRS



INDE : HAUSSE MASSIVE DES COLLECTES ET AIDES COVID D'IPRS



La société musicale indienne IPRS a joué un rôle capital en soutenant ses membres pendant une crise de la COVID qui a brutalement mis fin aux spectacles live, concerts, tournages et événements en présentiel.

Heureusement, de nouvelles opportunités de générer des revenus sont apparues avec l'essor de la consommation de musique en ligne et IPRS a vu ses revenus augmenter de 82 % pour atteindre 3 milliards de roupies (40 millions USD) en 2021. IPRS a commencé à répartir les droits tous les mois au lieu de tous les trois mois, et enregistré le plus haut niveau de répartition jamais versé en une année : 2,1 milliards de roupies (28 millions USD), soit 15 % de plus qu'en 2020.

Des fonds d'urgence supplémentaires ont été débloqués pour les membres. Dans le cadre de sa *Member Welfare Initiative*, IPRS a versé 97 millions de roupies (1,3 million USD) en différentes tranches d'avril 2020 à mars 2022, et financé les besoins médicaux de ses membres malades.

Multipliant les initiatives au profit de ses membres, IPRS a organisé des ateliers, formations en ligne et webinaires à travers toute l'Inde, et mis à leur disposition les dernières technologies et tendances pour développer leur carrière.

Les actions de sensibilisation pour recruter de nouveaux membres ont permis d'augmenter de 30 % le nombre d'adhésions en 2021-2022.

Sur le plan des technologies, IPRS a lancé son nouveau portail réservé aux membres avec le concours de BackOffice. Il permet aux membres de vérifier leurs données et leurs œuvres et de partager des requêtes de manière centralisée, améliorant ainsi la transparence.

Malgré la forte croissance des collectes, IPRS a toujours des difficultés à octroyer des licences à beaucoup de grands utilisateurs, dont les acteurs OTT locaux, les principaux organismes de radiodiffusion et les stations de radio, qui refusent de payer pour l'utilisation de musique. Les données lacunaires des radiodiffuseurs indiens génèrent des problèmes d'efficacité et gênent la collecte et la répartition des droits.

Javed Akhtar, Président d'IPRS, souligne : « En plus de l'aide apportée à ses 3 900 membres avec des fonds d'urgence, IPRS a aussi contribué à assurer la subsistance de nombreux créateurs qui ne faisaient pas partie de ses membres. Beaucoup de nos membres les mieux lotis se sont manifestés pour soulager généreusement les difficultés

financières des créateurs les plus affectés par la crise. À ce moment, nous avons transcendé l'horizon et sommes devenus un exemple resplendissant d'humanité et de fraternité pour le reste du monde. Car, après tout, à la source de toute création, se trouve l'empreinte indélébile de la compassion et de la solidarité. » ■

IPRS a non seulement réussi à surmonter les coups durs de la pandémie mais a aussi secouru financièrement un grand nombre de ses membres aux abois en augmentant ses revenus de 82 %. Cela a été rendu possible par notre capacité à faire ce qu'il fallait face à cette catastrophe et, sous la direction de M. Rakesh Nigam, Directeur Général d'IPRS, toute notre équipe mérite une mention spéciale pour cela.

Javed Akhtar,
Président d'IPRS



Jotam Matariro,
Directeur Général
de la CAPASSO



LA CAPASSO DÉVELOPPE SA PLATEFORME RÉGIONALE D'OCTROI DE LICENCES ET AMÉLIORE SES SERVICES

La CAPASSO est une agence sud-africaine d'octroi de licences pour les droits d'exploitation en ligne qui collecte et répartit les sommes dues à ses membres. Elle est en outre très impliquée dans l'information et la formation des membres directs et indirects, des éditeurs et de ses 25 OGC partenaires en Afrique.

La société a obtenu de très belles avancées ces 6 dernières années et compte désormais 9 143 membres, dont 7 540 auteurs et compositeurs et 1 603 éditeurs. Elle représente directement et indirectement plus de 7 millions d'œuvres.

La CAPASSO gère une plateforme régionale d'octroi de licences qui a conclu des accords avec les principaux fournisseurs de services numériques internationaux, y compris Apple, Spotify, YouTube, TikTok, Deezer, Boomplay et Tidal. Elle met également sur pied l'une des premières plateformes d'octroi de licences pour la vidéo à la demande.

L'efficacité et la transparence des répartitions sont au cœur de sa mission. Malgré les difficultés causées par la

pandémie, la société a maintenu ses quatre répartitions annuelles. Pendant les confinements, elle a créé un fonds de soutien de 2 millions de rands pour aider ses membres en difficulté financière.

En septembre 2021, la CAPASSO a lancé un portail en ligne qui accélère et améliore l'efficacité des notifications d'utilisation, une opération qui se faisait encore manuellement jusque-là. La modernisation des systèmes concerne aussi l'enregistrement des membres et d'autres services.

La CAPASSO a assuré des formations en distanciel et en présentiel sur l'utilisation de son portail pour la COSOTA et la NASCAM, deux sociétés sœurs. Elle a dès lors vu le nombre d'œuvres enregistrées augmenter, de même que les droits collectés pour les créateurs.

La CAPASSO s'efforce de mieux informer les créateurs sur leurs droits et l'importance d'adhérer à une société. Elle a récemment participé à un atelier gratuit avec le concours de Shimza, l'un des plus grands DJ et producteurs



du pays, qui a attiré 300 participants. ■

|| *Nous sommes fiers de notre travail : de la conclusion des accords de licence à l'augmentation des droits collectés pour nos membres en passant par l'éducation des créateurs. Quand la pandémie de COVID-19 s'est déclarée, la culture a été l'un des premiers secteurs les plus durement touchés et l'un des derniers à reprendre, car les créateurs vivent de leurs prestations devant leur public. Néanmoins, l'essor du streaming a eu des effets positifs puisqu'il nous a permis d'augmenter nos collectes. Le savoir, c'est le pouvoir, tel est notre credo.*

|| **Jotam Matariro,**
Directeur Général
de la CAPASSO



Gorm Arildsen,
Directeur Général de Koda



AMBITIONS ET RESPONSABILITÉS DE KODA DANS LE MONDE QUI NOUS ENTOURE



Même si la pandémie de COVID-19 a continué d'infliger de lourdes pertes à la société, Koda a obtenu d'excellents résultats financiers en 2021 avec un chiffre d'affaires de 138,8 millions d'euros, stable par rapport à 2020.

Koda entend faire partie des meilleures organisations de gestion collective du monde d'ici cinq à dix ans. Elle part déjà d'un excellent niveau, ses pratiques de gestion ayant été jugées « exemplaires » lors de l'évaluation de conformité de la CISAC en 2019. Forte de ce succès, la société s'attache désormais à répondre aux grands enjeux liés aux métadonnées, aux nouveaux modèles économiques, aux nouvelles technologies et, bien entendu, à la durabilité.

En 2021, Koda a intégré pour la première fois la durabilité dans ses grandes priorités, en commençant par évaluer comment la société peut se conformer aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

L'objectif est de développer les activités de la société dans une démarche durable conforme aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des ODD.

Elle s'interroge aussi bien sur les aspects internes qu'externes : comment Koda en tant qu'organisation peut-elle être durable à tous points de vue et comment l'industrie musicale danoise et mondiale peut-elle assurer son rôle dans le respect des ODD ?

La Koda a accueilli 1 547 nouveaux membres en 2021 et compte désormais 48 799 membres créateurs et éditeurs. Au cours de l'année écoulée, la société a réalisé une grande enquête qualité auprès de ses membres en vue de mieux comprendre leurs besoins actuels et futurs. Les résultats de l'enquête montrent que les membres sont généralement satisfaits de leur société, et serviront de base pour définir sa future stratégie.

En matière de lobbying, la société s'est battue ardemment contre un projet de loi visant à appliquer la TVA sur les droits d'auteur afin que ses membres restent exemptés, de même que les OGC et autres organisations similaires de gestion des droits. ■

|| Les partenariats et les données sont des outils essentiels pour l'influence de Koda et du secteur. Les partenariats et collaborations transectoriels sont cruciaux pour répondre à certains des enjeux systémiques de notre industrie en matière de croissance durable et d'égalité des genres.

|| **Gorm Arildsen,**
Directeur Général
de Koda

ÉTUDES DE CAS DES SOCIÉTÉS



Jennifer Brown,
Directrice Générale
de la SOCAN

SOCAN

music. people. **connected.**
musique. monde. **connectés.**

PRIORITÉ AUX SERVICES AUX MEMBRES



En 2021, la SOCAN a enregistré de nouveaux records de collectes et de répartitions avec des collectes totales de 416 millions de dollars canadiens (+6 % par rapport à 2020), des répartitions totales aux membres et clients de 353 millions CAD et une hausse des revenus du numérique de 30 % pour atteindre 135 millions CAD.

Forte de ce succès, la SOCAN a passé ces deux dernières années à renforcer son cœur d'activité pour servir ses membres. L'organisation a vendu ses parts dans des entreprises à but lucratif et poursuit ses activités en s'appuyant sur quatre piliers stratégiques :

- **Donner la priorité aux membres :** tout ce que la SOCAN entreprend doit servir les intérêts de ses plus de 180 000 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique membres/clients.
- **Maximiser les collectes :** la mission de la SOCAN est de trouver, collecter, identifier et répartir plus de droits, plus vite et avec plus de précision, et de garantir qu'elle dispose des outils technologiques efficaces et de suffisamment de ressources humaines pour cette mission.
- **Révolutionner la notion de service :** la SOCAN entend fournir les services de la meilleure qualité à ses membres et aux autres acteurs du secteur.

• **Personnel et partenaires :** la SOCAN veut fournir à ses près de 280 employés le cadre de travail, les outils, les informations et la formation nécessaires pour exceller. La SOCAN s'attache aussi à multiplier et optimiser ses partenariats et collaborations au sein de l'industrie musicale canadienne.

Des réformes concrètes ont été engagées pour se conformer à ces principes directeurs. Une équipe stratégique de spécialistes des droits de reproduction a été mise en place début 2021 pour apporter son expertise spécifique à tous les niveaux de l'organisation. Parmi ses nombreux accomplissements, elle a accéléré les premiers paiements du Music Licensing Collective (MLC) récemment mis en place aux États-Unis.

Le service des redevances de la SOCAN a conclu, au profit de ses membres, de nouveaux accords avec diverses plateformes en ligne dans les secteurs du fitness, de la production audiovisuelle (sur écran) et des concerts en ligne. Les collectes étaient également au cœur d'un projet de réorganisation visant à donner plus de responsabilités aux collaborateurs et à travailler tous de concert à la collecte des droits, aux services et opérations, pour mieux servir les membres.

Alors que les membres ont continué à donner plus de concerts live sur Internet en 2021, la SOCAN a maintenu son programme Encore !, qui a permis de répartir rapidement environ 200 000 CAD chaque trimestre pour les concerts en ligne éligibles avec un paiement de 150 CAD par concert. ■

|| *Aujourd'hui plus que jamais, la SOCAN est une organisation axée sur ses membres, engagée au service de l'excellence, travaillant en partenariat avec tous les membres du personnel et les acteurs du secteur pour maximiser les droits collectés et s'efforçant de dépasser les attentes à chaque instant. Cette année de développement stratégique et de recentrage sur notre cœur d'activité a placé nos membres au centre de toutes nos décisions, petites ou grandes.*

|| **Jennifer Brown,**
Directrice Générale
de la SOCAN



RÉPERTOIRE

MUSIQUE

8 483 Mio €
+7,2 %

LES COLLECTES MONDIALES LIÉES À LA MUSIQUE AUGMENTENT DE 7,2 % EN 2021

Les droits collectés pour les créateurs de musique ont augmenté de 7,2 % pour atteindre 8,48 milliards d'euros en 2021, inversant le déclin de 11,5 % de l'année précédente. Le premier moteur de la croissance est de loin le secteur numérique, qui dépasse pour la première fois les 3 milliards d'euros à l'échelle mondiale.

Au total, les collectes pour ce répertoire restent inférieures de 5,1 % à leur niveau de 2019, avant la période COVID.

La croissance du numérique (+27,5 %) a quasiment doublé par rapport à l'année précédente, avec des revenus en hausse de 48,2 % par rapport au niveau pré-pandémie. Le numérique représente désormais plus d'un tiers des collectes mondiales de droits musicaux avec 36,1 % du total – une part qui augmente rapidement mais reflète toujours un faible niveau de retour pour les créateurs dans l'exploitation de leurs œuvres sur les réseaux numériques.

Top 10 des pays contributeurs¹ (EUR million)

Pays	Droits collectés	Évolution
ÉTATS-UNIS	2 004	+3,5 %
FRANCE	951	+5,4 %
JAPON	818	-2,8 % (+3,6 % JPY)
ROYAUME UNI	813	+33,1 %
ALLEMAGNE	766	+4,0 %
ITALIE	308	-0,2 %
CANADA	268	+14,0 %
AUSTRALIE	264	+9,1 %
CORÉE DU SUD	201	+16,0 %
ESPAGNE	199	+26,6 %

Droits musicaux collectés par région (milliards EUR)

Région	Droits collectés	Part	Évolution
EUROPE	4,33	51,1 %	+10,4 %
CANADA-ÉTATS-UNIS	2,27	26,8 %	+4,6 %
ASIE-PACIFIQUE	1,47	17,4 %	+4,0 %
AMÉRIQUE LATINE	0,33	3,9 %	-2,1 %
AFRIQUE	0,07	0,8 %	+17,5 %

LE NUMÉRIQUE PROFITE DE L'ESSOR DU STREAMING

La progression constante du streaming, par abonnement et financé par la publicité, et plus particulièrement de la vidéo à la demande, explique cette croissance exceptionnelle.

Le numérique est maintenant la première source de revenus des créateurs de musique dans plus de 29 pays, soutenu par la hausse du nombre d'abonnés, le choix croissant de plateformes, de nouveaux accords de licences et de nouveaux formats. TikTok, en particulier, a eu un impact majeur suite à l'explosion de la demande pour son format de très courtes vidéos. Dans les pays d'Asie-Pacifique, la part du numérique est particulièrement élevée, surtout dans beaucoup de petits marchés comme le Vietnam, l'Indonésie, Hong Kong, la Thaïlande et les Philippines.

¹) Les chiffres 2021 de la CISAC excluent les droits mécaniques liés aux exploitations numériques aux États-Unis. Les chiffres des années précédentes ont donc été revus pour obtenir des données comparables.

Les champions de la musique en ligne (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Numérique	Part
MEXIQUE	92	63	68,5 %
SUÈDE	133	78	58,7 %
AUSTRALIE	264	153	57,9 %
CHINE	54	29	54,3 %
CANADA	268	143	53,4 %
CORÉE DU SUD	201	101	50,5 %
ROYAUME-UNI	813	400	49,1 %

DES REVENUS TV ET RADIO EN DÉCLIN MALGRÉ DES NÉGOCIATIONS FRUCTUEUSES

La catégorie TV et radio reste la première source de revenus même si l'écart avec le numérique, en deuxième position, s'est réduit, passant de 10,8 % en 2020 à seulement 1,6 % en 2021. Les collectes mondiales générées par la télé- et radiodiffusion ont reculé de 1,8 %, la baisse des recettes publicitaires dans certains pays ayant entraîné une baisse des revenus. Le numérique prend aussi peu à peu la place des revenus TV et radio, qui affichent toutefois une croissance notable dans certains pays. Au Mexique, ils ont augmenté de 47,8 % grâce à la fin d'une procédure judiciaire qui a donné lieu au versement d'un important arriéré par l'opérateur satellite SKY.

En Espagne, les revenus de cette catégorie ont augmenté de 47,6 % après la signature d'un accord entre SGAE et les principaux réseaux de télévision privés. Les recettes publicitaires du pays ont également augmenté en 2021 mais restent bien inférieures aux niveaux antérieurs à la pandémie.

DEUX ANNÉES DE PANDÉMIE FONT CHUTER LES REVENUS DU LIVE DE 73 %

En 2021, les collectes générées par les spectacles live et les exécutions publiques sont restées stables (+0,2 %) à 1,49 milliard d'euros, après la chute de 45,2 % de l'année précédente. Ces deux années de marasme mettent fin à plus d'une décennie de croissance soutenue du secteur live, théâtres, expositions et droits généraux. Pour replacer les choses dans leur contexte, les collectes de ce secteur en 2021 sont largement inférieures au 1,9 milliard d'euros enregistré il y a quinze ans, en 2007. Une forte croissance est attendue en 2022 dans de nombreux pays, même si une partie des sociétés pensent qu'il n'y aura pas de reprise totale avant 2023.

L'analyse détaillée des chiffres montre une nette disparité entre les revenus du live et les exécutions publiques. Les données d'environ deux tiers des membres de la CISAC montrent que les revenus de la musique d'ambiance sont remontés de 17 % en 2021 après une chute de 39,9 % en 2020 ; ceux de la musique live restent en chute libre. Le secteur live a encore reculé de 29,4 % en 2021 après une chute sévère de 61,1 % en 2020. Les revenus générés par les concerts et festivals sont donc inférieurs de 73 % à ceux de 2019.

Le retour vers des niveaux prépandémiques est très variable selon les pays et les mesures prises par les pouvoirs publics. Au Brésil et en Pologne, les revenus ont continué de chuter en 2021 et ont fini l'année plus de deux tiers sous le niveau de 2019. L'Australie, qui, comme d'autres marchés, a profité

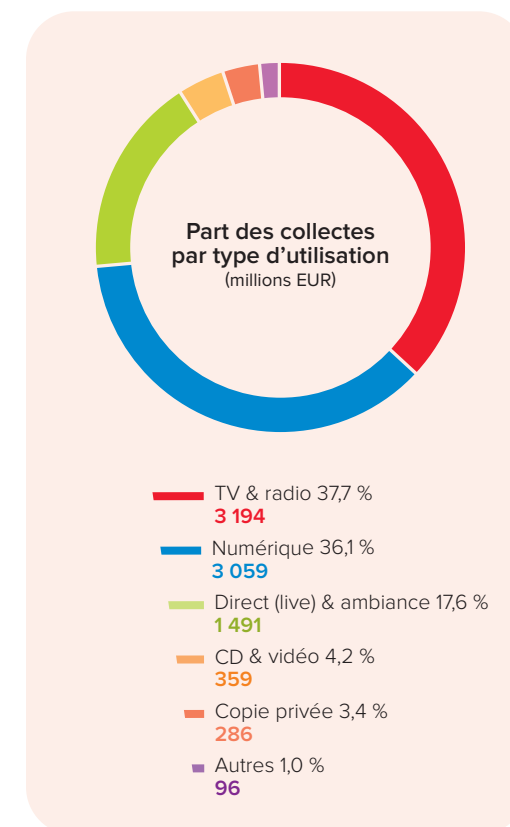
d'un soutien plus généreux du gouvernement en 2020 puis en 2021, reste à peu près à la moitié de son niveau prépandémie. Le Royaume-Uni et les États-Unis, en revanche, affichent une belle croissance en 2021, avec près de 90 millions d'euros en plus pour ce secteur alors que les revenus liés aux exécutions publiques ont profité de la réouverture des lieux d'exploitation.

LES AUTRES SOURCES DE REVENUS DÉCLINENT

La copie privée, autrement dit la rémunération découlant de la vente de supports vierges et de dispositifs de stockage, est une source importante de revenus pour les créateurs. Ces sommes ont reculé de 15,3 %, principalement en raison des arriérés importants touchés l'année précédente. Le total pour 2021 reste supérieur de plus d'un cinquième au niveau pré-pandémie. Les revenus de la catégorie CD et vidéo ont augmenté de 3,1 % seulement.

Source des collectes de droits musicaux (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	3 194	-1,8 %
Numérique	3 059	+27,5 %
Direct (live) & ambiance	1 491	+0,1 %
CD & vidéo	359	+3,1 %
Copie privée	286	-15,3 %
Synchronisation	28	+6,9 %
Location/prêt public	10	-16,4 %
Publication	6	+6,2 %
Reprographie	3	+38,0 %
Autres	46	+9,1 %





RÉPERTOIRE

AUDIOVISUEL

608 Mio €
-2,8 %

LÀ OÙ LES DROITS DES CRÉATEURS SONT PROTÉGÉS, LES REVENUS DU NUMÉRIQUE S'ENVOLENT

Les droits collectés pour les créateurs audiovisuels ont reculé de 2,8 % pour atteindre 608 millions d'euros en 2021. Ce déclin intervient après le paiement d'un arriéré de copie privée en 2020. Abstraction faite de ce paiement exceptionnel, le répertoire afficherait une hausse globale des collectes de 3,4 % en 2021. Les collectes sont bien inférieures aux niveaux antérieurs à la pandémie (-2,8 % par rapport à 2019) mais le retour de la croissance est attendu pour 2022.

Les droits de télé- et radiodiffusion sont de loin la première source de revenus des créateurs audiovisuels avec 411 millions d'euros de droits collectés, soit 67,5 % du total. Les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance ont un peu récupéré de l'impact désastreux de la pandémie en 2020 : ils sont en hausse de 12,8 % en 2021 après une réduction de près de moitié l'année précédente.

Le numérique est là encore la source de revenus qui progresse le plus rapidement avec une hausse des collectes d'un tiers (+34,5 %) en 2021 et de 86,7 % sur les deux années de pandémie. Malgré cela, le numérique ne représente toujours qu'une faible part (7,3 %) des revenus des créateurs audiovisuels, en grande partie à cause du nombre très limité de pays disposant du cadre légal nécessaire pour exiger le paiement de ces droits.

Les créateurs audiovisuels – scénaristes et réalisateurs – ne reçoivent des droits d'auteur que dans certains pays comme l'Espagne, la Pologne, la France et l'Italie, où la législation leur garantit un droit inaliénable à rémunération. Ce droit a été récemment introduit en Colombie, au Chili, en Uruguay et au Panama et les sociétés de ces pays collectent désormais des revenus pour leurs membres.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
FRANCE	232	-0,7 %
SUISSE	53	+3,3 %
ITALIE	52	+1,8 %
ESPAGNE	37	-5,4 %
POLOGNE	30	+13,8 %
ARGENTINE	23	-19,6 %
PAYS-BAS	23	+35,1 %
ALLEMAGNE	17	-64,0 %
ROYAUME-UNI	16	+18,6 %
BELGIQUE	14	+13,5 %

Les études de cas sur l'impact du droit à rémunération dans quatre marchés (Italie, Espagne, Pologne, Amérique latine), publiées en 2021-22 par la CISAC et ses organisations sœurs, la SAA et W&DW, montrent à quel point il contribue au succès économique et culturel de leur industrie audiovisuelle.

En 2021, la société chilienne ATN a pu collecter ces droits (671 000 EUR) pour la première année, après avoir remporté plusieurs batailles juridiques autour du droit inaliénable introduit par la loi Ricardo Larraín de 2016 (voir page 18).

En 2021, les autres pays d'Amérique latine enregistrent une hausse des droits collectés pour les créateurs audiovisuels en monnaie locale. Parmi les cinq pays qui reconnaissent un droit à rémunération aux auteurs audiovisuels, c'est l'Uruguay qui affiche la plus forte croissance. L'Argentine reste de loin le premier contributeur de la région avec les trois quarts du total régional.

FORTE PROGRESSION DU NUMÉRIQUE EN FRANCE ET EN ESPAGNE

En Espagne, les revenus du numérique, gérés par deux sociétés, DAMA et SGAE, ont augmenté pendant la pandémie. DAMA a déclaré 12,9 millions d'euros provenant des téléopérateurs, soit plus de la moitié de ses collectes totales (22 Mio €). Les revenus versés par les services de SVOD ont grimpé de 43 % tandis que les collectes venant des cinémas ont chuté de 44,8 % à cause des restrictions sanitaires. Une reprise est cependant attendue en 2022.

En France, premier pays contributeur pour ce répertoire, les droits audiovisuels sont en légère baisse à cause d'un recul de 5,5 % des revenus TV et radio. Une baisse en grande partie compensée par la forte croissance du numérique, en hausse de 41,9 %, qui finit près de deux fois au-dessus de son niveau pré-pandémie. Ce secteur a profité d'un nouvel accord rétroactif avec Disney+. La société française SACD a également rapporté la signature d'un autre accord avec YouTube, qui commencera à générer des revenus en 2022.

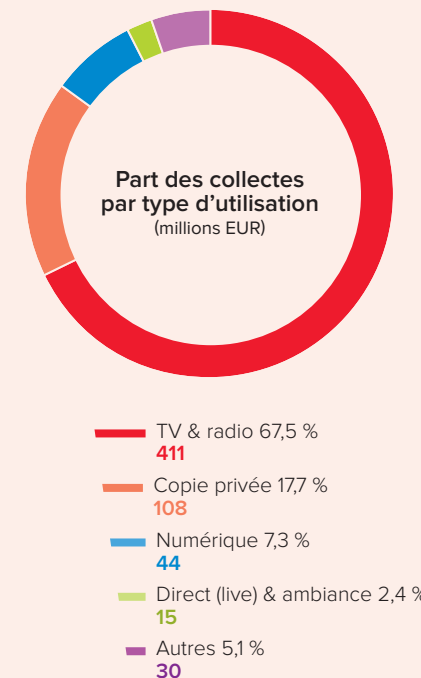
FORTE CROISSANCE EN POLOGNE

En Pologne, les collectes de droits audiovisuels ont augmenté de 13,8 % et contribué à hauteur de 30 millions d'euros aux collectes mondiales en 2021. ZAPA, la société locale, a pu fonctionner sans restrictions pendant la deuxième année de pandémie et a enregistré son plus haut niveau de revenus depuis sa création. Les droits d'exécution publique ont augmenté de 82,7 %, notamment grâce à des arriérés des cinémas multiplexes.

Les revenus TV et radio et le secteur numérique sont également en croissance. Pour la première fois, des revenus ont été collectés pour les créateurs locaux pour l'utilisation de leurs œuvres sur des services de VOD étrangers, contribuant au total du secteur.

Source des collectes de droits audiovisuels (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	411	+0,3 %
Copie privée	108	-23,7 %
Numérique	44	+34,5 %
Direct (live) & ambiance	15	+12,8 %
Utilisations pédagogiques	5	+5,6 %
Reproduction mécanique	1	+56,1 %
Location/prêt public	0,9	-8,9 %
Reprographie	0,3	-32,3 %
Autres	23	+7,6 %





RÉPERTOIRE

ARTS VISUELS

196 Mio €
-1,2 %

LE DROIT DE SUITE ET LE NUMÉRIQUE AIDENT À SOUTENIR LA REPRISE

Les collectes liées aux arts visuels ont baissé de 1,2 % en 2021 pour atteindre 196 millions d'euros mais ce total reste supérieur de 18,3 % au niveau antérieur à la pandémie. Les chiffres de ce répertoire sont très influencés par les arriérés et la baisse annuelle s'explique en grande partie par un paiement rétroactif exceptionnel de 71 millions d'euros de droits de reprographie en 2020.

La reprographie est la première source de revenus de la gestion collective pour les artistes visuels. Ces revenus sont dérivés de la vente des photocopieuses et imprimantes. Ils représentent 25,6 % des droits collectés. Abstraction faite de ce type d'utilisation, les collectes liées aux arts visuels ont augmenté de 15,1 % en 2021, une évolution qui reflète le relâchement des mesures de restriction et la reprise du marché de l'art.

La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni restent les principaux pays contributeurs, ce dernier affichant la plus forte croissance (+15,2 %). On observe également une forte croissance aux États-Unis (+30,2 %), en Suède (+10,4 %) et en Italie (+12,2 %).

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
FRANCE	44	+3,0 %
ALLEMAGNE	41	-18,8 %
ROYAUME-UNI	22	+15,2 %
PAYS-BAS	14	-23,9 %
SUÈDE	13	+10,4 %
ITALIE	10	+12,2 %
DANEMARK	8	-2,6 %
ÉTATS-UNIS	7	+30,2 %
BELGIQUE	6,6	+0,5 %
FINLANDE	6	-5,4 %

Collectes liées aux arts visuels par région (millions EUR)

Région	Droits collectés	Évolution
EUROPE	181	-3,5 %
CANADA-ÉTATS-UNIS	7,4	+29,2 %
ASIE-PACIFIQUE	6,7	+62,8 %
AMÉRIQUE LATINE	0,3	+12,0 %
AFRIQUE	0,02	+17,4 %

LE DROIT DE SUITE REVIENT À SON NIVEAU PRÉ-PANDEMIQUE

Les revenus générés par le droit de suite ont augmenté de 23 % en 2021, faisant plus que compenser le déclin de l'année précédente. Le droit de suite est un petit pourcentage du prix versé à l'artiste quand l'une de ses œuvres est revendue dans une salle de vente. En 2020, les revenus du droit de suite avaient chuté de 18 % suite à la fermeture temporaire des galeries et salles de vente.

Pendant la pandémie, certaines ventes aux enchères ont été transférées en ligne pour en atténuer l'impact. Cette mesure, associée à l'assouplissement des mesures de restriction dans la plupart des grands marchés de l'art, a contribué à revenir à un niveau légèrement supérieur à avant la pandémie. Le Royaume-Uni et la France restent les premiers contributeurs avec 30,3 % et 25,5 % des collectes mondiales pour le droit de suite mais huit des pays du top dix sont en croissance. Au Royaume-Uni, DACS rapporte une embellie du marché du droit de suite en 2021 et des « professionnels du marché de l'art qui trouvent les moyens de fonctionner avec des restrictions assouplies ».

La CISAC continue son travail avec les différents États et l'OMPI pour encourager l'adoption universelle du droit de suite. Ce droit est actuellement reconnu dans la législation de 80 pays environ ; il garantit aux artistes un intéressement équitable à la destinée de leurs œuvres tout au long de leur vie et profite aux artistes de tous les pays signataires grâce à des accords de réciprocité.

LES REVENUS DU NUMÉRIQUE ONT PLUS QUE DOUBLÉ

Les revenus d'exploitation numérique pour les arts visuels sont générés lors de l'utilisation en ligne des œuvres dans les livres électroniques, les sites Internet ou les applications mobiles. **En 2021, les collectes liées à cette source de revenus ont plus que doublé pour atteindre 15,2 millions d'euros.** Globalement, les revenus du numérique pour ce répertoire sont plus de deux fois et demi plus élevés qu'avant la pandémie. En 2021, la plus forte progression a été observée en Allemagne, qui a vu ses revenus tripler grâce à un paiement ponctuel (couvrant aussi les années antérieures) pour les utilisations sur l'intranet des écoles et universités. Les droits collectés en France, l'un des premiers pays contributeurs, ont plus que doublé, ce que la société française ADAGP explique par la signature de nouveaux accords avec les plateformes numériques.

COPIE PRIVÉE ET DROITS DE REPRODUCTION

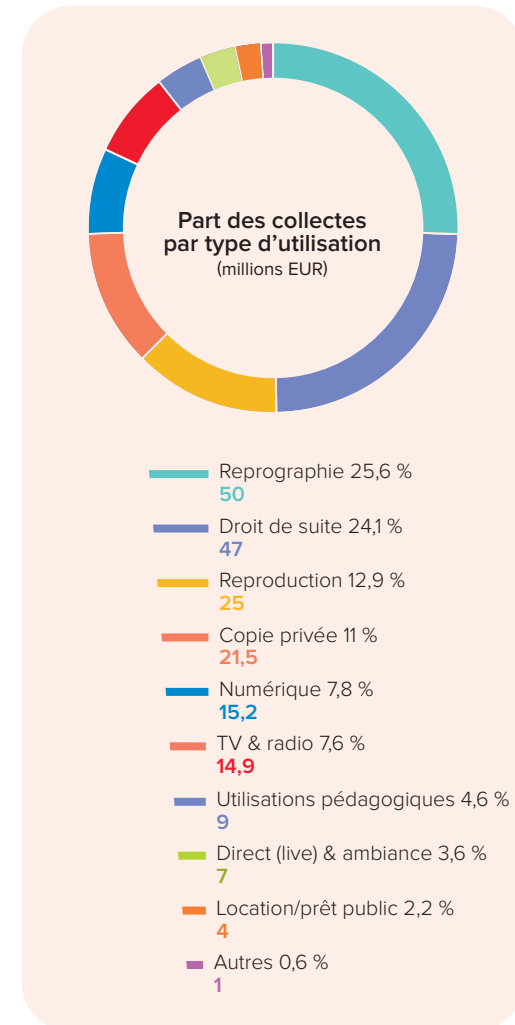
Les collectes liées à la copie privée, la quatrième source de revenus pour les arts visuels, ont baissé de 22,3 % par rapport à l'année précédente après un bond de 75,5 % en 2020. Les droits de reproduction issus de l'utilisation des œuvres visuelles dans les livres et magazines ont augmenté de 21,8 %.

Source des collectes liées aux arts visuels (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
Reprographie	50	-29,9 %
Droit de suite	47	+23,0 %
Reproduction	25	+21,8 %
Copie privée	21,5	-22,3 %
Numérique	15,2	+140,2 %
TV & radio	14,9	-2,1 %
Utilisations pédagogiques	9	+33,5 %
Direct (live) & ambiance	7	+6,8 %
Location/prêt public	4	-2,7 %
Autres	1	+208,5 %

Droit de suite : top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
ROYAUME-UNI	14	+15,2 %
FRANCE	12	+42,6 %
ITALIE	6	+13,6 %
ALLEMAGNE	5	+49,7 %
SUÈDE	1,8	+1,8 %
BELGIQUE	1,5	+14,9 %
AUTRICHE	1,1	+52,4 %
AUSTRALIE	0,9	+38,3 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,8	-4,9 %
DANEMARK	0,8	-29,4 %





RÉPERTOIRE

ART DRAMATIQUE

89 Mio €
-13,8 %

LE DÉCLIN RALENTIT AVEC LA LEVÉE DES RESTRICTIONS

La chute des collectes liées à l'utilisation du répertoire dramatique a ralenti en 2021, mais ces revenus ont quand même diminué de 13,8 % pour atteindre 89 millions d'euros. Après un déclin de 44,4 % en 2020, théâtres et événements publics sont restés à l'arrêt une bonne partie de 2021 et les revenus générés par l'utilisation des œuvres dramatiques ont fini l'année sous la moitié de leur niveau d'avant la pandémie.

Plus de 70 % des revenus viennent de l'exécution publique ; le répertoire est donc particulièrement vulnérable aux restrictions sanitaires. La baisse des collectes pour ce répertoire pendant les deux années de pandémie est trois à quatre fois plus importante que pour tout autre répertoire.

Parmi les 5 principaux pays contributeurs, seules l'Espagne et l'Argentine sont en croissance (+20,8 % et +204,4 %, respectivement), après une chute de 48,5 % et 86,5 % en 2020. Selon SGAE et Argentores, cette croissance s'explique par la levée progressive des restrictions et l'augmentation de la capacité autorisée pour les spectacles.

LES REVENUS TV ET RADIO REPRENENT

Les droits de télé- et radiodiffusion ont compensé de peu les pertes. Grâce à une hausse de 5,4 % en 2021, la part des revenus TV et radio est passée de 17,9 % à 21,8 % du total pour ce répertoire. L'Italie affiche une hausse de 6,2 %, qui a contribué à limiter le déclin global. Certains des plus petits pays contributeurs enregistrent aussi de bons résultats avec une hausse de 40,1 % au Portugal, de 65,9 % en Lituanie et une multiplication par deux des collectes en Lettonie.

DÉCLIN DES GRANDS MARCHÉS

Alors que près des deux tiers des revenus du répertoire dramatique sont générés par l'Italie et la France, ces pays enregistrent un recul de 14,6 % et 17,9 %, respectivement. Ce recul est néanmoins moins sévère que les chiffres de l'année précédente (-31,2 % et -51,8 %). En Belgique et en Pologne, le déclin est sévère avec des collectes réduites de moitié environ dans chacun de ces pays.

Top 5 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
ITALIE	36	-14,6 %
FRANCE	23	-17,9 %
ESPAGNE	7,1	+20,8 %
SUISSE	7	-20,3 %
ARGENTINE	3	+204,4 %

Source des collectes liées au répertoire dramatique (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
Direct (live) & ambiance	64	-19,1 %
TV & radio	19,5	+5,4 %
Copie privée	4	+5,9 %
Numérique	0,3	+6,4 %
Location/prêt public	0,2	-67,6 %
Reproduction mécanique	0,1	-11,5 %
Autres	0,9	+6,2 %



RÉPERTOIRE

LITTÉRATURE

199 Mio€
-3,9 %

2021 SE TERMINE AU DESSUS DU NIVEAU PRÉ-PANDÉMIE

Les droits collectés pour les auteurs littéraires ont régressé de 3,9 % en 2021 et, comme toujours, ils ont été fortement affectés par l'irrégularité des règlements pluriannuels. De ce fait, et malgré le déclin annuel, les collectes liées à ce répertoire ont fini à 1,1 % au-dessus de leur niveau de 2019.

Plus de 80 % des revenus proviennent de la reprographie et sont dérivés de l'utilisation des œuvres littéraires dans les publications imprimées. En 2020, d'importants arriérés ont gonflé les revenus du secteur avec une hausse de 5,9 %, qui explique à son tour la baisse de 5,2 % en 2021.

Les revenus de la copie privée ont augmenté de 2,1 %. Ils ont profité de l'arrivée parmi les pays contributeurs de la Lituanie, où les auteurs ont touché pour la première fois cette rémunération. Cette progression fait suite à un recul de 15,9 % l'année précédente.

LES PLUS PETITS PAYS CONTRIBUTEURS EN CROISSANCE

L'Australie et le Royaume-Uni restent les principaux pays contributeurs pour le répertoire littéraire avec respectivement 38,5 % et 16,0 % des collectes mondiales. En Australie, les revenus ont baissé de 5,2 % alors que ceux-ci ont augmenté de 8,3 % au Royaume-Uni. La Finlande a retrouvé sa troisième place et les Pays-Bas

enregistrent un recul de 26,4 % après avoir vu leurs collectes quasiment tripler l'année précédente. Parmi les plus petits pays contributeurs, la Slovaquie et le Portugal enregistrent une hausse de 22,7 % et 49,7 %, respectivement, et la Lituanie a plus que doublé ses collectes.

LE NUMÉRIQUE PROGRESSE PLUS VITE QUE LES AUTRES SECTEURS AUX PAYS-BAS

Seuls les Pays-Bas, la République tchèque et la Lettonie collectent des droits d'exploitation en ligne pour ce répertoire. Le numérique ne génère donc que 1,7 % des droits littéraires. En 2021 toutefois, cette source de revenus a augmenté de 35,1 % et plus que triplé depuis 2019. Le numérique représente désormais près de 15 % des collectes aux Pays-Bas, la majeure partie venant du prêt en ligne d'œuvres littéraires.

Les revenus des formes plus conventionnelles de location et prêt public ont diminué de 1 % mais génèrent toujours 10,1 % des collectes mondiales pour le répertoire littéraire.

Top 5 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
AUSTRALIE	77	-5,2 %
ROYAUME-UNI	32	+8,3 %
FINLANDE	21	+0,6 %
PAYS-BAS	17,2	-26,4 %
SUISSE	16,8	-5,5 %

Source des collectes de droits littéraires (millions EUR)

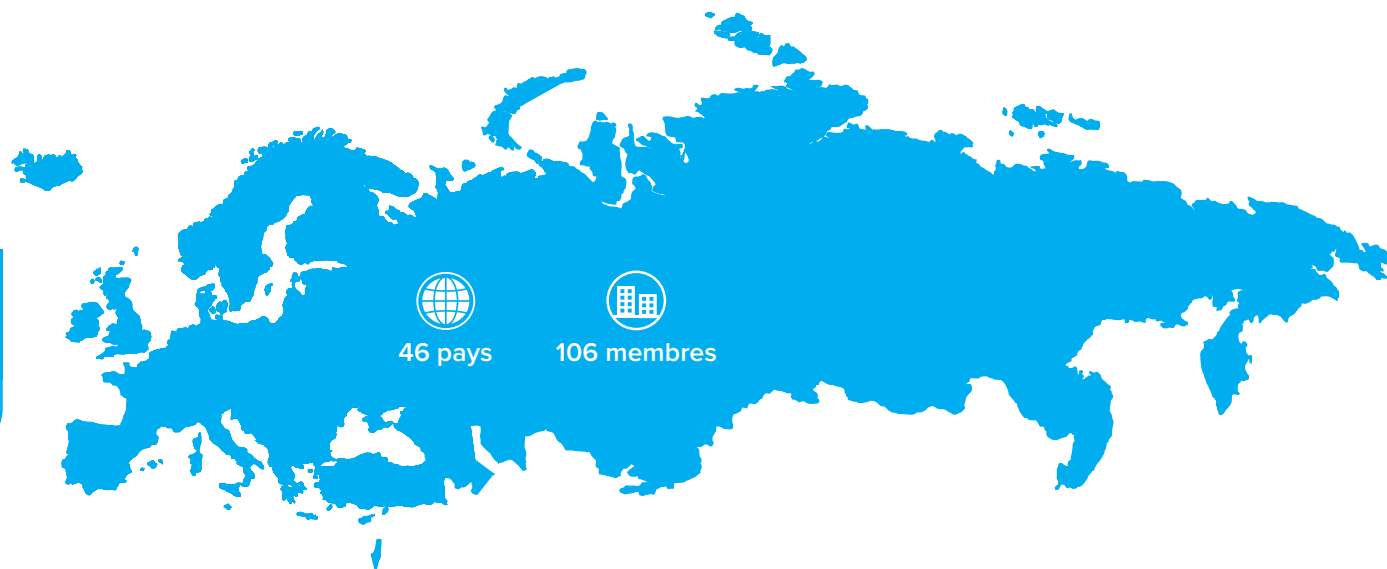
Utilisation	Droits collectés	Évolution
Reprographie	160	-5,2 %
Location/prêt public	20	-1,1 %
Copie privée	4,7	+2,1 %
Utilisations pédagogiques	4,5	+8,0 %
Numérique	3,3	+35,1 %
TV & radio	3	-17,9 %
Reproduction mécanique	1,4	+15,9 %
Direct (live) & ambiance	1,1	-11,1 %
Autres	1,4	+34,0 %

RÉGION

EUROPE

5 290 Mio €

+7,5 %



LA PANDÉMIE LIMITE LA REPRISE DES COLLECTES

Les droits collectés pour les créateurs en Europe sont remontés de 7,5% en 2021 mais restent inférieurs de 7,7 % au niveau pré-pandémie de 2019. Les restrictions et leurs conséquences ont continué de peser sur le secteur live et exécutions publiques, mais les revenus du numérique ont contribué à compenser ce déclin.

Les collectes nationales ont poursuivi leur déclin en Italie et en Pologne tandis que le secteur numérique a permis à l'Espagne, à la Suède et au Royaume-Uni de renouer avec la croissance. L'Allemagne enregistre un recul de 1,3 % suite à une correction des rémunérations pour copie privée qui a affecté les répertoires audiovisuel et des arts visuels. Dans le domaine des arts visuels, le droit de suite a progressé grâce aux bons résultats du Royaume-Uni (+15,2 %) et de la France (+42,6 %).

L'Europe reste la première région avec une part de 55,2 % des collectes mondiales.

Droits collectés par répertoire, Europe (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	4 334	+10,4 %
Audiovisuel	575	-2,2 %
Arts visuels	181	-3,5 %
Littérature	115	-3,6 %
Dramatique	85	-16,2 %
Total général	5 290	+7,5 %

Droits collectés par répertoire, Europe centrale et orientale (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	316	+2,8 %
Audiovisuel	84	+8,8 %
Dramatique	8	-25,1 %
Littérature	7	+9,0 %
Arts visuels	4	+9,6 %
Total général	419	+3,4 %

LE TAUX DE CROISSANCE DU NUMÉRIQUE DOUBLE PAR RAPPORT À 2020

Le secteur numérique génère la majeure partie de la croissance en Europe avec une hausse de 33,5 % en 2021, deux fois plus élevée qu'en 2020 (+14 %). Malgré cela, le numérique représente toujours à peine plus d'un

quart (27 %) des collectes de la région, témoignant de la sous-valorisation générale et du faible retour pour les créateurs dans l'économie du streaming.

Le streaming audio se porte plutôt bien en 2021 alors que les consommateurs ont renoué avec l'écoute sur mobiles (par exemple lors des trajets domicile-travail) et le streaming vidéo affiche une croissance soutenue encouragée par les restrictions sanitaires.

Les pays où le numérique occupe une plus grande part des revenus, en Scandinavie notamment, ont de nouveau mieux résisté aux effets persistants de la pandémie. C'est au Royaume-Uni que le secteur numérique affiche la plus forte croissance : les revenus de la SVOD y ont quasiment doublé par rapport à 2019 grâce à de nouveaux accords et au renouvellement d'accords existants avec des services comme Disney+, Apple TV et Netflix.

Progression du secteur numérique (millions EUR)

Pays	Numérique	Part du numérique	Évolution
ROYAUME-UNI	400	45,2 %	+49,8 %
FRANCE	392	31,4 %	+16,4 %
ALLEMAGNE	243	29,5 %	+37,3 %
SUÈDE	78	53,4 %	+64,0 %
ITALIE	57	14,0 %	+19,2 %

LE SECTEUR TV ET RADIO GÉNÉRALEMENT RÉSILIENT

Le secteur TV et radio reste la principale source de revenus en Europe. Les revenus de la télédiffusion et de la radio-diffusion ont augmenté de 3,8 % en 2021 après un déclin de 4,6 % en 2020, et représentent 37,7 % des collectes de la région. Ce résultat a été rendu possible par la résilience générale des dépenses publicitaires et la signature d'un contrat avec Vodafone en Allemagne, qui a débloqué des arriérés des années précédentes. Le déclin le plus prononcé est observé en France : -3,5 % en 2021 après un recul similaire en 2020.

LENTE REMONTÉE DU SECTEUR LIVE ET EXÉCUTIONS PUBLIQUES

Les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance en Europe ont augmenté de 3,2 % en 2021 et se remettent à peine de la désastreuse chute de 49,6 % de l'année précédente. Avec le maintien des mesures de restriction, les collectes sont restées inférieures de moitié aux niveaux antérieurs à la pandémie, juste au-dessus du milliard d'euros.

Le Royaume-Uni est de loin le pays avec la plus forte croissance dans ce secteur, avec des collectes en hausse de 65,2% qui restent néanmoins un tiers en-dessous de leur niveau d'avant la pandémie. Selon PRS for Music, on peut toutefois se montrer optimiste pour 2022 avec plus de 240 grandes tournées planifiées à travers le Royaume-Uni et au-delà. Israël, la Belgique et l'Espagne sont aussi en croissance.

LE RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL ENREGISTRE UN DÉCLIN

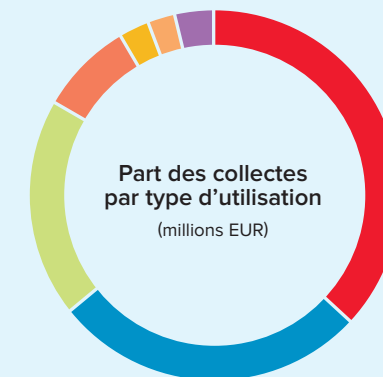
Les collectes régionales pour le répertoire audiovisuel ont reculé de 2,2 %, en grande partie à cause d'un important arriéré déclaré en Allemagne l'année précédente. En France, les collectes n'ont quasiment pas évolué mais ce pays continue de générer plus d'un tiers des collectes régionales. Une forte croissance est observée aux Pays-Bas, en République tchèque et en Grèce.

UNE REPRISE PLUS LENTE EN EUROPE DE L'EST

Les sommes collectées en Europe de l'Est sont remontées de 3,4 % en 2021. La situation la plus critique reste celle du secteur direct (live) et ambiance, qui affiche un nouveau déclin de 6,7 % et se trouve désormais à la moitié de son niveau de 2019. Les revenus TV & radio, qui avaient progressé de 3,2 % en 2020, n'ont augmenté que de 1,5 % en 2021, car la région reste confrontée à des tarifs faibles et à la résistance des télé- et radiodiffuseurs. Partant d'un niveau très faible, seul le secteur numérique affiche une croissance significative de 52,2 %, essentiellement générée par la Turquie, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque.

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	1 995	+3,7 %
Numérique	1 431	+33,5 %
Direct (live) & ambiance	1 033	+3,2 %
Copie privée	413	-18,1 %
Reprographie	131	-16,7 %
CD & vidéo	129	+4,9 %
Droit de suite	46	+22,7 %
Location/prêt public	31	-0,6 %
Reproduction	15	+12,2 %
Synchronisation	13	+3,1 %
Utilisations pédagogiques	12	+16,6 %
Reproduction mécanique	3	+32,1 %
Publication	0,03	+120,4 %
Autres	39	+9,6 %



TV & radio 37,7 %	1 995
Numérique 27,0 %	1 431
Direct (live) & ambiance 19,5 %	1 033
Copie privée 7,8 %	413
Reprographie 2,5 %	131
CD & vidéo 2,4 %	129
Autres 3,0 %	159

RÉGION

CANADA ÉTATS-UNIS

2 280 Mio €
+ 4,7 %



LA CROISSANCE DU NUMÉRIQUE STIMULE LA RELANCE

Après deux années dominées par les conséquences de la COVID, 2021 marque un semblant de retour à la normale pour les OGC nord-américaines. Les collectes augmentent de 4,7 % pour atteindre 2,28 milliards d'euros. Ce calcul intègre un ajustement des collectes régionales de 2020 pour tenir compte du transfert des droits mécaniques pour les exploitations en ligne au Music Licensing Collective (MLC) nouvellement créé aux États-Unis, qui n'est pas membre de la CISAC et donc exclu de ce Rapport.

Le répertoire musical a généré la grande majorité des revenus. Le reste provient des arts visuels, en hausse de 29,2 % pour atteindre 7,4 millions d'euros. Les trois principales sociétés membres de la CISAC dans la région – ASCAP, BMI et SOCAN – ont toutes vu leurs collectes augmenter en 2021, et ont toutes trois déclaré des revenus records. Au Canada, la SOCAN a également signalé une hausse de 36,1 % par rapport à 2020 pour l'utilisation de musique sur les plateformes numériques, qui vient compenser la chute des revenus live et exécutions publiques, encore loin des niveaux antérieurs à la pandémie.

FORTE CROISSANCE DU NUMÉRIQUE

Une partie de la pression qui pèse sur les exécutions publiques à cause du lent retour des événements live a été contrebalancée par la croissance soutenue des revenus du numérique. Ces revenus ont augmenté de 26,8 % pour atteindre 871 millions d'euros en 2021, après des hausses de 29,2 % et 17,7 % en 2019 et 2020.

D'après ASCAP, les revenus nationaux ont pu atteindre de nouveaux records grâce à la hausse des collectes générées par le streaming audio et le secteur audiovisuel. BMI a souligné la « croissance phénoménale du secteur numérique », avec 1,98 billion de transactions traitées pendant l'année (+13 % par rapport à l'année précédente), dont 1,95 billion d'utilisations en ligne.

ESSOR DES SERVICES OTT

Les revenus de l'utilisation de musique dans les programmes de télévision et les films disponibles sur les principales plateformes de contenus « over-the-top » (OTT) – Netflix, Hulu, Amazon, Apple TV+, Disney+, HBO Max, etc. – ont contribué aux bons résultats de la région.

Les sociétés ont consolidé et élargi leurs accords de licence avec les utilisateurs de musique, des enseignes de fitness aux principaux services de streaming et OTT. Toutes les sociétés ont fait part d'un bon niveau d'activités d'octroi de licences qui reflète l'arrivée régulière de nouvelles plateformes.

LES REVENUS TV ET RADIO EN DIFFICULTÉ

En 2021, la catégorie TV & radio reste la première source de revenus de la région avec 1,10 milliard d'euros mais elle affiche un recul de 8,7 % par rapport à l'année précédente. Les revenus du câble et du satellite sont stables mais ceux de la radiodiffusion et de la télédiffusion traditionnelles restent inférieurs aux niveaux d'avant la COVID.

En progrès après la pandémie, les revenus de la catégorie live et exécutions publiques ont augmenté de 10,1 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 268 millions d'euros. Néanmoins, ce secteur reste 29,9 % en-dessous de son niveau de 2019.

DROITS MÉCANIQUES POUR LES UTILISATIONS EN LIGNE

Aux États-Unis, le système de collecte des droits mécaniques a changé avec l'entrée en activité, le 1^{er} janvier 2021, du MLC, le nouveau collectif en charge de délivrer les licences et de gérer les droits mécaniques pour les utilisations en ligne. Ces chiffres ne sont pas inclus dans le Rapport.

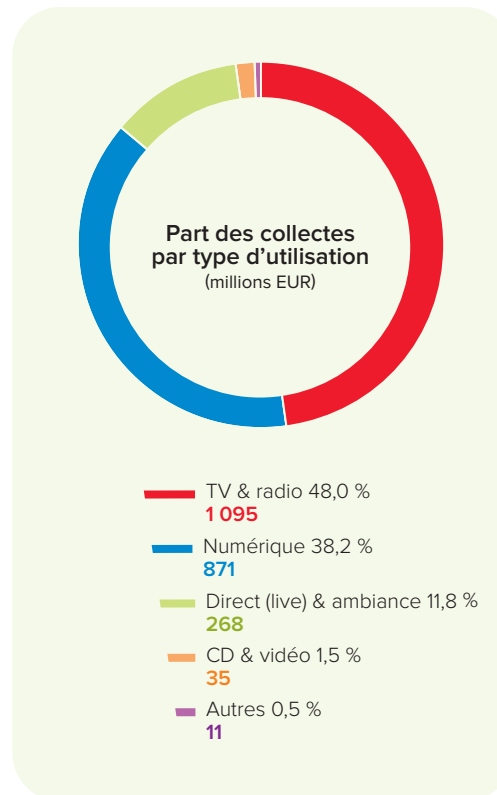
Les revenus générés par les droits mécaniques vont profiter de la décision finale du Copyright Royalty Board qui confirme les tarifs négociés en 2018, avec une hausse de 40 % pour la période 2018-2022. Cette hausse doit maintenant être payée rétroactivement par les FSN, avec des versements échus dans les années à venir.

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	2 273	+4,6 %
Arts visuels	7,4	+29,2 %
Audiovisuel	0,03	-41,9 %

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	1 095	-8,7 %
Numérique	871	+26,8 %
Direct (live) & ambiance	268	+10,1 %
CD & vidéo	35	-9,0 %
Reproduction	7	+30,9 %
Synchronisation	3	-4,0 %
Reprographie	0,08	-21,6 %
Autres	0,8	-22,0 %

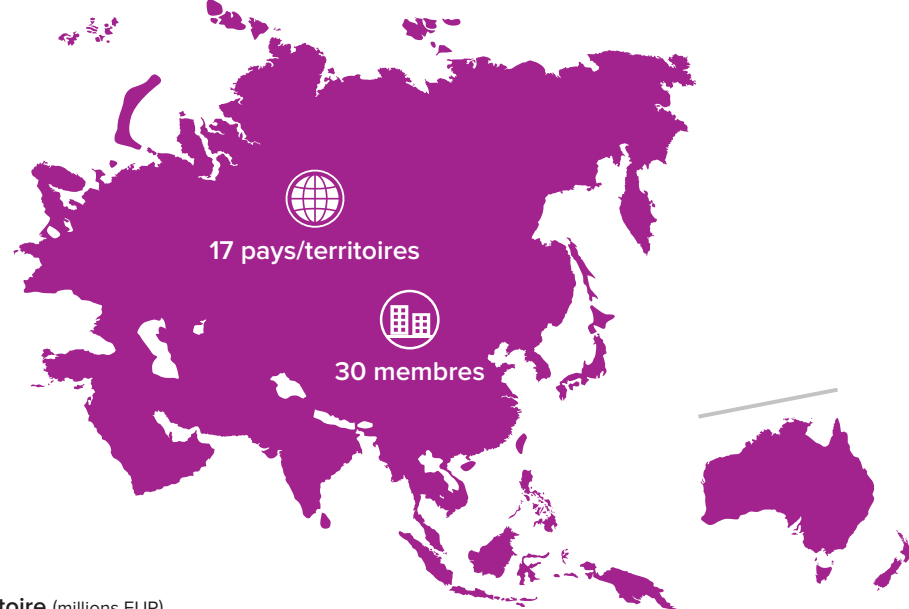


RÉGION

ASIE-PACIFIQUE

1 562 Mio €

+3,7 %



LE NUMÉRIQUE SOUTIEN UN SOLIDE RETOUR À LA CROISSANCE

Les collectes de la région Asie-Pacifique ont augmenté de 3,7 % en 2021, annulant presque le déclin de 4 % de l'année précédente. Le secteur numérique explique la majeure partie de la croissance avec une progression de 19,2 % pour finir l'année 40,6 % au-dessus du niveau de 2019, avant la pandémie.

Ce secteur génère désormais 42,6 % des collectes régionales. L'Asie-Pacifique est dès lors la seule région où le numérique est la première source de revenus. Les catégories TV et radio (-8,8 %) et direct (live) et ambiance (-11,3 %), en revanche, restent affectées par la pandémie de COVID-19. Les revenus TV et radio font l'objet de fortes tensions, car les télé- et radiodiffuseurs veulent faire baisser les tarifs.

Une bonne partie des plus petits pays contributeurs affichent des résultats exceptionnels en 2021 grâce à la part importante du numérique. En Thaïlande, par exemple, les revenus ont augmenté de 68,8 % et le numérique génère 89,5 % des collectes.

Top 3 des territoires contributeurs (millions EUR)

Pays/territoire	Droits collectés	Évolution
JAPON	819	-2,7 % (+3,7 % JPY)
AUSTRALIE	344	+5,7 %
CORÉE DU SUD	209	+15,8 %

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	1 473	+4,0 %
Littérature	82	-4,4 %
Arts visuels	7	+62,8 %
Audiovisuel	0,2	-17,6 %

PROGRESSION DU NUMÉRIQUE AU JAPON

Le Japon est de loin le premier pays contributeur de la région avec 52,4 % du total collecté. Les collectes en 2021 ont augmenté de 3,7 % en monnaie locale mais reculé de 2,7 % après conversion en euros.

Pour la première fois, les revenus du numérique génèrent plus d'un tiers des collectes nationales après une hausse de 7,3 % en 2021. JASRAC, la société musicale, a rapporté une hausse de plus de 20 % des revenus des abonnements musicaux et de la SVOD et de près de 15 % des revenus du streaming vidéo sur YouTube, Facebook et les concerts en ligne.

Les revenus TV et radio, en revanche, ont davantage souffert en 2021 que pendant la première année de pandémie : les abonnements à NHK, le diffuseur public japonais, ont chuté et les recettes publicitaires ont poursuivi leur migration du hertzien vers les services numériques.

Les revenus des événements live et de la musique d'ambiance ont légèrement progressé en monnaie locale. Le secteur des concerts a récupéré mais les strictes restrictions sanitaires appliquées lors des Jeux olympiques reportés de Tokyo ont impliqué d'importantes pertes de revenus.

LA CORÉE FAIT PREUVE DE RÉSILIENCE

En Corée, les collectes continuent à défier les tendances mondiales avec une hausse de 15,8 % en 2021. Le niveau de collectes est à présent supérieur de plus d'un quart à celui de 2019 et le secteur numérique a fait un bond de 53,2 % en deux ans. Outre l'essor des abonnements vidéo stimulé par les restrictions sanitaires, un changement des règles de KOMCA pour les droits d'exploitation en ligne a encouragé les grandes plateformes musicales à promouvoir leurs abonnements.

Les revenus TV et radio sont restés quasiment stables. La catégorie direct (live) et ambiance enregistre une chute de 20,1 % et finit à près de la moitié de son niveau antérieur à la pandémie. Les secteurs du divertissement, des clubs et des karaokés ont été classés comme « à haut risque » par le gouvernement dans le cadre des règles de distanciation sociale et ont dû faire face à des fermetures forcées et à des horaires réduits. Les chiffres de fréquentation des cinémas en 2021 sont au niveau le plus bas depuis 2004.

ASIE-PACIFIQUE

AUSTRALASIE : LA LENTE REPRISE DU LIVE

En Australie et en Nouvelle-Zélande, les revenus du secteur live et exécution publique ont chuté de 33 % en 2020 et d'autant en 2021 et sont désormais inférieurs à la moitié de leur niveau de 2019. Le second confinement très strict de 2021 a affecté les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du fitness et des boîtes de nuit et imposé l'annulation des concerts et des spectacles. De plus, les plus grandes manifestations impliquent souvent des artistes étrangers et, vu la complexité de la planification des tournées, la plupart ont choisi de reporter leur venue. Les tournées reprennent en 2022, mais lentement.

Les revenus TV et radio ont augmenté de 3,6 % grâce à la hausse des recettes publicitaires. Les revenus du numérique ont poursuivi leur hausse (+23 % en 2021), soutenus par l'essor de la SVOD et l'augmentation des recettes publicitaires de certains services musicaux.

HAUSSE DES REVENUS LIÉS AUX ARTS VISUELS

L'Australasie est le seul territoire de la région qui collecte le droit de suite, la rémunération qui s'applique sur les œuvres d'art lorsqu'elles sont revendues en salle de vente. Cette rémunération a progressé de 38,3 % en 2021. L'Australian Copyright Agency a annoncé que, depuis onze ans que cette rémunération existe, 2 200 artistes locaux environ en ont bénéficié, dont 65 % sont d'origine aborigène ou insulaires du détroit de Torrès.

LE NUMÉRIQUE FAVORISE UNE FORTE CROISSANCE DANS LES PETITS MARCHÉS

La part élevée du numérique a protégé certains territoires des pertes liées à la pandémie. Les collectes de l'Indonésie sont pratiquement exclusivement générées par le secteur numérique et ont augmenté de 59,4 % (+111 % par rapport à 2019).

De nouvelles hausses sont attendues car la société locale, WAMI, poursuit ses négociations pour collecter des droits

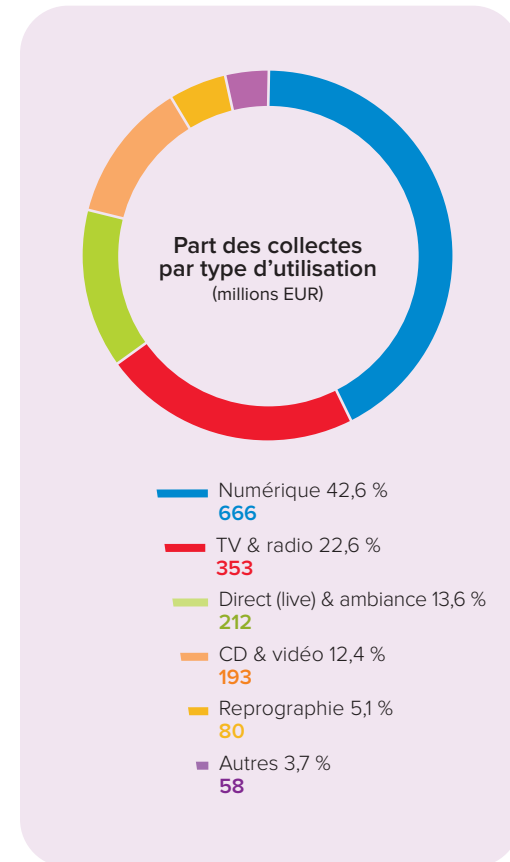
sur les vidéos transmises par les services OTT. Les collectes de la Malaisie ont augmenté de 31,3 %. En Inde, IPRS a rapporté une hausse des revenus de 77,6 % sur deux ans grâce à l'essor rapide du streaming.

Progression du secteur numérique (millions EUR)

Pays/territoire	Numérique	Part du numérique
JAPON	289	35,2 %
AUSTRALIE	153	44,6 %
CORÉE DU SUD	101	48,6 %
CHINE	29,1	53,6 %
INDE	28,8	82,1 %
HONG KONG	23	70,8 %
THAÏLANDE	11	89,5 %
INDONÉSIE	7,5	98,2 %
MALAISIE	6,5	49,3 %
TAIWAN, TAIPEI CHINOIS	5	39,6 %

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
Numérique	666	+19,1 %
TV & radio	353	-8,8 %
Direct (live) & ambiance	212	-11,3 %
CD & vidéo	193	+4,5 %
Reprographie	80	-3,9 %
Utilisations pédagogiques	7	+17,9 %
Publication	6	+5,9 %
Synchronisation	5	+19,5 %
Location/prêt public	4,9	-35,3 %
Reproduction	2	+105,3 %
Droit de suite	0,9	+38,3 %
Copie privée	0,03	-6,2 %
Autres	31	+11,9 %



RÉGION

AMÉRIQUE LATINE & CARAÏBES

368 Mio €

-2,6 %



24 pays



47 membres

LE NUMÉRIQUE PROGRESSE DE 22 % MAIS LA PANDÉMIE FREINE LA RELANCE

Les collectes de la région Amérique latine et Caraïbes ont chuté de 2,6 % en 2021 avec une perte de 9,6 millions d'euros, malgré la vigueur du secteur numérique sous l'impulsion du Brésil, de l'Argentine et du Mexique. Le total régional s'élève à 368 millions d'euros, soit environ les trois quarts (-27,3 %) du niveau de 2019, avant la pandémie. C'est la seule région qui enregistre une baisse des collectes en 2021. La fluctuation des taux de change a pesé lourdement dans la balance, surtout pour les deux grands marchés : le Brésil et l'Argentine.

La chute la plus marquée concerne la catégorie direct (live) et ambiance, en recul de 44,2 % en 2021, soit quasiment une perte des trois quarts de la valeur de 2019. Les revenus provenant du secteur live et des exécutions publiques, une source de revenus traditionnellement élevée dans la région, ont vu leur part reculer drastiquement dans le total des collectes, passant de 38,3 % en 2019 à 13,9 % en 2021. Une reprise vigoureuse est cependant attendue en 2022, avec des concerts, des festivals, des

théâtres et des expositions qui affichent complet dans l'ensemble de la région.

Les revenus de la TV et de la radio sont en légère progression de 2,7 % en 2021 alors que ceux du numérique ont augmenté de 22,2 %, soutenus par une croissance solide dans la plupart des pays, à commencer par l'Argentine.

Top 3 des territoires contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution	Évolution (locale)
BRÉSIL	115	-12,9 %	-1,8 %
MEXIQUE	97	+9,6 %	+7,4 %
ARGENTINE	77	-8,1 %	+27,7 %

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	334	-2,1 %
Audiovisuel	31	-12,9 %
Dramatique	4	+123,9 %
Arts visuels	0,3	+11,9 %

LE MEXIQUE GÉNÈRE PLUS D'UN QUART DES COLLECTES RÉGIONALES

Les collectes du Mexique ont augmenté de 9,6 % en 2021 et, pour la première fois, elles représentent plus d'un quart du total régional. Après un bond de 45,2 % du secteur numérique en 2020, celui-ci est resté stable mais représente quand même près des deux tiers des collectes du pays.

Concernant le secteur de la télé- et de la radiodiffusion, le paiement d'un important arriéré par l'opérateur satellite SKY explique la hausse de 36,2 % de ces revenus. Le Mexique enregistre aussi une hausse de 23,5 % des droits d'exécution publique suite à la réouverture des salles de concerts, des clubs et autres lieux.

AMÉRIQUE LATINE & CARAÏBES

LE BRÉSIL EN REcul AVANT DES SIGNES DE REPRISÉ EN 2022

Au Brésil, les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance ont beaucoup souffert en 2021 pour la deuxième année consécutive, avec une chute de 52,3 % après un recul de 42,1 % en 2020. Les revenus de cette catégorie finissent l'année à moins d'un tiers de leur niveau d'avant la pandémie. D'après une enquête de la société musicale UBC auprès de ses membres, la moitié des musiciens du pays ont perdu leurs sources de revenus à cause des restrictions sanitaires, obligeant la moitié d'entre eux à trouver une autre activité professionnelle.

Une reprise vigoureuse est néanmoins attendue en 2022. Beaucoup de tournées nationales et de grands festivals comme Rock in Rio et Lollapalooza sont programmés en 2022, et nombre d'entre eux affichent complets.

Le Brésil a vu les revenus du numérique augmenter de 12,4 % et le secteur de la TV et de la radio, première source de revenus, inverser la baisse de l'année précédente pour augmenter de 1,1 %.

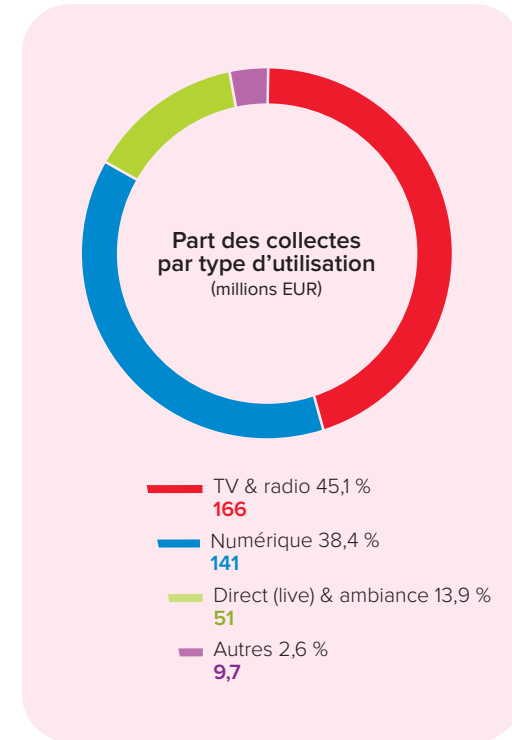
LES REVENUS DU NUMÉRIQUE ONT PLUS QUE DOUBLÉ EN ARGENTINE

En Argentine, les collectes ont augmenté de 27,7 % en monnaie locale grâce aux nouveaux accords de licence sur les abonnements vidéo prévoyant des paiements rétroactifs, à une hausse des tarifs pour certains FSN, à la croissance structurelle du streaming par abonnement et aux revenus générés par le streaming des concerts live.

Les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance, en revanche, ont vu leur baisse s'accélérer en 2021, avec pour effet de ramener la part des droits d'exécution publique de 26,9 à seulement 8,5 % des collectes nationales. La part des revenus TV et radio reste stable à un peu plus de la moitié des collectes nationales.

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	166	+2,7%
Numérique	141	+22,2 %
Direct (live) & ambiance	51	-44,2 %
Synchronisation	7	+10,6 %
Copie privée	1	+12,9 %
CD & vidéo	0,6	+9,2 %
Reproduction	0,2	-37,2 %
Utilisations pédagogiques	0,1	0,0 %
Droit de suite	0,04	+25,3 %
Publication	0,01	+24,0 %
Autres	0,1	+64,3 %



RÉGION

AFRIQUE

75 Mio €
+17,1 %

DES COLLECTES EN HAUSSE DE 17,1 %, SOUTENUES PAR LE NUMÉRIQUE

Les collectes du continent africain ont augmenté de 17,1 % en 2021 pour atteindre 75 millions d'euros et tous les répertoires sont en croissance. Le total de la région reste inférieur de 6,4 % au niveau pré-pandémique de 2019.

LES REVENUS LIVE ET AMBIANCE TOUJOURS FRAGILISÉS PAR UNE REPRISE LENTE

Le secteur live et exécutions publiques a progressé de 3,1 % en 2021 mais reste plus d'un quart en-dessous du niveau de 2019. Les règles sanitaires ont commencé à se relâcher lentement mais ont continué à peser sur le secteur. Les sociétés observent aussi une réticence du public à participer à des événements live, même après l'assouplissement des restrictions. Les collectes du Kenya ont chuté de 43,9 %. En Côte d'Ivoire, la société locale, le BURIDA, a conclu des partenariats avec les municipalités, institutions nationales et grands utilisateurs comme les centres de santé et les hôtels et a pu augmenter considérablement ses collectes de 58,9 %.

1^{RE} SOURCE DE REVENUS, LE SECTEUR TV ET RADIO PROGRESSE DE 19,1 %

Les revenus de la télé- et de la radiodiffusion ont augmenté de 19,1 % en Afrique et génèrent plus de 44 % du total régional. L'Afrique du Sud est de loin le premier pays contributeur mais affiche une légère baisse des revenus suite au ralentissement persistant de la publicité à la



radio. Au Nigéria, par contre, les revenus TV et radio ont été multipliés par plus de quatre après la conclusion d'un accord de licence entre la MCSN et le diffuseur Multichoice. Le Sénégal affiche aussi un résultat positif grâce à un accord sur la diffusion satellite avec Canal+.

CROISSANCE DU NUMÉRIQUE

Les revenus du numérique ont augmenté de 68,9 % pour atteindre leur niveau le plus élevé depuis quatre ans à 12,7 millions d'euros. Le premier pays contributeur est l'Afrique du Sud, dont les collectes liées au numérique ont presque doublé grâce à un accord de licences conjoint CAPASSO/SAMRO qui a facilité la facturation rétrospective des droits à Netflix, Facebook et Deezer.

Dans le reste de la région, le numérique reste mal représenté et ne génère que 16,9 % des collectes régionales. Un nombre restreint de pays apportent une modeste contribution pour ce secteur, à commencer par la Côte d'Ivoire et le Mali.

Top 3 des territoires contributeurs (millions EUR)

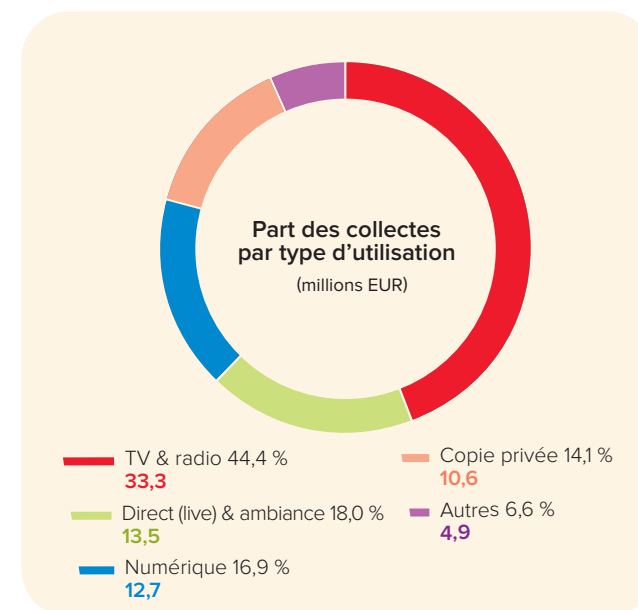
Pays	Droits collectés	Évolution
AFRIQUE DU SUD	40	+9,4 %
MAROC	7	-4,7 %
CÔTE D'IVOIRE	6,5	+51,8 %

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	69,7	+17,5 %
Littérature	3	+2,2 %
Audiovisuel	1,8	+28,2 %
Dramatique	0,4	+15,6 %
Arts visuels	0,02	+17,4 %
Total général	75	

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	33,3	+44,4 %
Direct (live) & ambiance	13,5	+18,0 %
Numérique	12,7	+16,9 %
Copie privée	10,6	+6,6 %
Autres	4,9	+1,7 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

POUR TOUS LES RÉPERTOIRES



SOMMES COLLECTÉES TOUS RÉPERTOIRES CONFONDUS EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ÉTATS-UNIS	2 011	+3,6 %	21,0 %
2	FRANCE	1 250	+3,6 %	13,1 %
3	ROYAUME-UNI	884	+31,2 %	9,2 %
4	ALLEMAGNE	824	-1,3 %	8,6 %
5	JAPON	819	-2,7 %	8,6 %
6	ITALIE	412	-1,2 %	4,3 %
7	AUSTRALIE	344	+5,7 %	3,6 %
8	CANADA	269	+14,0 %	2,8 %
9	ESPAGNE	249	+19,9 %	2,6 %
10	PAYS-BAS	241	-0,7 %	2,5 %
11	CORÉE DU SUD	209	+15,8 %	2,2 %
12	SUISSE	197	-0,7 %	2,1 %
13	SUÈDE	146,2	+20,4 %	1,5 %
14	DANEMARK	145,8	+9,4 %	1,5 %
15	BELGIQUE	116,2	+9,5 %	1,2 %
16	BRÉSIL	115,3	-12,9 %	1,2 %
17	FINLANDE	109,7	+4,8 %	1,1 %
18	MEXIQUE	97,4	+9,6 %	1,0 %
19	POLOGNE	96,7	-16,3 %	1,0 %
20	AUTRICHE	91,9	-6,4 %	1,0 %
21	ARGENTINE	76,9	-8,1 %	0,8 %
22	NORVÈGE	72,6	+32,7 %	0,8 %
23	CHINE	54,3	+13,9 %	0,6 %
24	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	52,0	+20,4 %	0,5 %
25	PORTUGAL	45,5	+11,3 %	0,5 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
26	ISRAËL	44,0	+4,6 %	0,5 %
27	AFRIQUE DU SUD	39,9	+9,4 %	0,4 %
28	HONGRIE	39,2	+13,2 %	0,4 %
29	INDE	35,1	+73,8 %	0,4 %
30	HONG KONG	33,1	-1,3 %	0,3 %
31	ROUMANIE	30,6	+9,4 %	0,3 %
32	CHILI	24,9	+26,9 %	0,3 %
33	COLOMBIE	21,9	+6,4 %	0,2 %
34	TURQUIE	21,7	+37,1 %	0,2 %
35	IRLANDE	18,6	+9,9 %	0,2 %
36	CROATIE	17,4	+8,5 %	0,2 %
37	GRÈCE	16,9	+47,9 %	0,2 %
38	SLOVÉNIE	16,1	+9,6 %	0,2 %
39	SERBIE	13,6	+8,3 %	0,1 %
40	SLOVAQUIE	13,3	+4,8 %	0,1 %
41	MALAISIE	13,0	+31,3 %	0,1 %
42	THAÏLANDE	12,6	+68,8 %	0,1 %
43	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	12,2	-14,1 %	0,1 %
44	PÉROU	12,1	+1,4 %	0,1 %
45	SINGAPOUR	8,1	+5,9 %	0,1 %
46	INDONÉSIE	7,6	+59,4 %	0,1 %
47	LITUANIE	7,5	+17,1 %	0,1 %
48	MAROC	7,0	-4,7 %	0,1 %
49	ESTONIE	6,6	+9,6 %	0,1 %
50	CÔTE D'IVOIRE	6,5	+51,8 %	0,1 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

MUSIQUE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ÉTATS-UNIS	2 004	+3,5 %	23,6 %
2	FRANCE	951	+5,4 %	11,2 %
3	JAPON	818	-2,8 %	9,6 %
4	ROYAUME-UNI	813	+33,1 %	9,6 %
5	ALLEMAGNE	766	+4,0 %	9,0 %
6	ITALIE	308	-0,2 %	3,6 %
7	CANADA	268	+14,0 %	3,2 %
8	AUSTRALIE	264	+9,1 %	3,1 %
9	CORÉE DU SUD	201	+16,0 %	2,4 %
10	ESPAGNE	199	+26,6 %	2,3 %
11	PAYS-BAS	187	+1,6 %	2,2 %
12	DANEMARK	138	+10,2 %	1,6 %
13	SUÈDE	133	+21,5 %	1,6 %
14	SUISSE	119	-0,1 %	1,4 %
15	BRÉSIL	115	-13,0 %	1,4 %
16	BELGIQUE	92	+12,5 %	1,1 %
17	MEXIQUE	92	+10,0 %	1,1 %
18	NORVÈGE	71	+33,5 %	0,8 %
19	FINLANDE	69	+9,4 %	0,8 %
20	POLOGNE	65	-24,6 %	0,8 %
21	AUTRICHE	63	-7,9 %	0,7 %
22	CHINE	54	+12,3 %	0,6 %
23	ARGENTINE	51	-6,4 %	0,6 %
24	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	40,7	+19,1 %	0,5 %
25	PORTUGAL	37,2	+8,5 %	0,4 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
26	AFRIQUE DU SUD	37,2	+10,1 %	0,4 %
27	ISRAËL	35,6	+5,5 %	0,4 %
28	INDE	35,1	+73,8 %	0,4 %
29	HONGRIE	34,7	+13,4 %	0,4 %
30	HONG KONG	33,1	-1,3 %	0,4 %
31	ROUMANIE	24,6	+13,6 %	0,3 %
32	CHILI	24,1	+23,8 %	0,3 %
33	TURQUIE	21,7	+37,1 %	0,3 %
34	COLOMBIE	20,2	+6,2 %	0,2 %
35	IRLANDE	18,5	+9,1 %	0,2 %
36	CROATIE	15,7	+7,4 %	0,2 %
37	SERBIE	13,2	+7,1 %	0,2 %
38	MALAISIE	13,0	+31,3 %	0,2 %
39	THAÏLANDE	12,6	+68,8 %	0,1 %
40	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	12,2	-14,1 %	0,1 %
41	PÉROU	12,1	+1,4 %	0,1 %
42	SLOVÉNIE	10,4	+13,8 %	0,1 %
43	GRÈCE	9,6	+46,0 %	0,1 %
44	SLOVAQUIE	9,4	+1,9 %	0,1 %
45	SINGAPOUR	8,1	+5,9 %	0,1 %
46	INDONÉSIE	7,6	+59,4 %	0,1 %
47	MAROC	7,0	-4,5 %	0,1 %
48	ALGÉRIE	6,1	+0,0 %	0,1 %
49	VIETNAM	5,7	+3,9 %	0,1 %
50	PHILIPPINES	5,6	+13,4 %	0,1 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

AUDIOVISUEL

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	232	-0,7 %	38,1 %
2	SUISSE	53	+3,3 %	8,8 %
3	ITALIE	51,8	+1,8 %	8,5 %
4	ESPAGNE	37,0	-5,4 %	6,1 %
5	POLOGNE	30,1	+13,8 %	4,9 %
6	ARGENTINE	22,9	-19,6 %	3,8 %
7	PAYS-BAS	22,6	+35,1 %	3,7 %
8	ALLEMAGNE	17,5	-64,0 %	2,9 %
9	ROYAUME-UNI	16,1	+18,6 %	2,6 %
10	BELGIQUE	14,2	+13,5 %	2,3 %
11	FINLANDE	14,0	-4,6 %	2,3 %
12	AUTRICHE	13,8	-0,1 %	2,3 %
13	ISRAËL	8,1	+0,9 %	1,3 %
14	GRÈCE	7,1	+52,8 %	1,2 %
15	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	6,9	+54,5 %	1,1 %
16	ROUMANIE	5,9	-5,2 %	1,0 %
17	MEXIQUE	5,3	+3,5 %	0,9 %
18	SLOVÉNIE	5,2	+2,1 %	0,9 %
19	PORTUGAL	3,2	+16,5 %	0,5 %
20	HONGRIE	2,9	+19,3 %	0,5 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

ARTS VISUELS

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	44	+3,0 %	22,4 %
2	ALLEMAGNE	41	-18,8 %	20,7 %
3	ROYAUME-UNI	22	+15,2 %	11,4 %
4	PAYS-BAS	13,7	-23,9 %	7,0 %
5	SUÈDE	13,3	+10,4 %	6,8 %
6	ITALIE	9,6	+12,2 %	4,9 %
7	DANEMARK	8,0	-2,6 %	4,1 %
8	ÉTATS-UNIS	7,0	+30,2 %	3,6 %
9	BELGIQUE	6,6	+0,5 %	3,4 %
10	FINLANDE	6,0	-5,4 %	3,1 %
11	ESPAGNE	5,5	+7,8 %	2,8 %
12	AUTRICHE	4,7	+6,9 %	2,4 %
13	CORÉE DU SUD	3,0	+14,7 %	1,5 %
14	AUSTRALIE	2,3	+50,3 %	1,2 %
15	NORVÈGE	1,6	+2,2 %	0,8 %
16	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,3	-12,1 %	0,7 %
17	SUISSE	0,9	-12,5 %	0,4 %
18	PORTUGAL	0,8	+12,3 %	0,4 %
19	CHINE	0,8	-	0,4 %
20	JAPON	0,7	-	0,3 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DRAMATIQUE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ITALIE	36	-14,6 %	40,6 %
2	FRANCE	23	-17,9 %	26,1 %
3	ESPAGNE	7,1	+20,8 %	7,9 %
4	SUISSE	7,0	-20,3 %	7,8 %
5	ARGENTINE	3,3	+204,4 %	3,7 %
6	POLOGNE	1,7	-45,3 %	1,9 %
7	BELGIQUE	1,6	-54,1 %	1,8 %
8	PORTUGAL	1,0	+5,5 %	1,1 %
9	LUXEMBOURG	0,6	-11,6 %	0,6 %
10	URUGUAY	0,4	-13,5 %	0,4 %
11	LITUANIE	0,3	-7,3 %	0,4 %
12	BÉLARUS	0,2	+2,5 %	0,3 %
13	GRÈCE	0,2	+0,0 %	0,2 %
14	CÔTE D'IVOIRE	0,1	+133,7 %	0,2 %
15	AFRIQUE DU SUD	0,1	+0,0 %	0,1 %
16	LETTONIE	0,1	-29,8 %	0,1 %
17	ARMÉNIE	0,1	+87,5 %	0,1 %
18	BURKINA FASO	0,1	+0,0 %	0,1 %
19	SLOVAQUIE	0,1	+22,0 %	0,1 %
20	ESTONIE	0,1	-12,8 %	0,1 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

LITTÉRATURE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	AUSTRALIE	77	-5,2 %	38,5 %
2	ROYAUME-UNI	32	+8,3 %	16,0 %
3	FINLANDE	20,5	+0,6 %	10,3 %
4	PAYS-BAS	17,2	-26,4 %	8,6 %
5	SUISSE	16,8	-5,5 %	8,5 %
6	AUTRICHE	10,0	-10,5 %	5,0 %
7	ITALIE	5,9	-3,0 %	2,9 %
8	CORÉE DU SUD	4,8	+9,1 %	2,4 %
9	PORTUGAL	3,4	+49,7 %	1,7 %
10	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	3,1	+1,3 %	1,5 %
11	AFRIQUE DU SUD	2,6	+0,0 %	1,3 %
12	BELGIQUE	1,5	-3,6 %	0,7 %
13	SLOVAQUIE	1,1	+22,7 %	0,6 %
14	HONGRIE	1,1	+0,0 %	0,5 %
15	LITUANIE	0,9	+147,7 %	0,5 %
16	LETTONIE	0,6	-27,0 %	0,3 %
17	SLOVÉNIE	0,6	+8,1 %	0,3 %
18	ISRAËL	0,3	+10,0 %	0,2 %
19	BURKINA FASO	0,1	+0,0 %	0,1 %
20	CÔTE D'IVOIRE	0,1	+136,0 %	0,0 %

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS PAR HABITANT ET PAR PAYS/TERRITOIRE (EUR)

MOYENNE MONDIALE : **1,49**

RANG	PAYS/TERRITOIRE	DROITS COLLECTÉS/HABITANT	RÉGION
1	DANEMARK	24,89	EUROPE
2	SUISSE	22,62	EUROPE
3	FINLANDE	19,80	EUROPE
4	FRANCE	18,52	EUROPE
5	SUÈDE	14,04	EUROPE
6	PAYS-BAS	13,72	EUROPE
7	NORVÈGE	13,42	EUROPE
8	AUSTRALIE	13,35	ASIE-PACIFIQUE
9	ROYAUME-UNI	13,12	EUROPE
10	ISLANDE	10,38	EUROPE
11	AUTRICHE	10,26	EUROPE
12	BELGIQUE	10,02	EUROPE
13	ALLEMAGNE	9,91	EUROPE
14	CORÉE DU SUD	8,06	ASIE-PACIFIQUE
15	SLOVÉNIE	7,66	EUROPE
16	LUXEMBOURG	7,22	EUROPE
17	CANADA	7,03	CANADA/ÉTATS-UNIS
18	ITALIE	6,97	EUROPE
19	JAPON	6,52	ASIE-PACIFIQUE
20	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)	6,50	ASIE-PACIFIQUE
21	ÉTATS-UNIS	6,06	CANADA/ÉTATS-UNIS
22	ESPAGNE	5,26	EUROPE
23	ESTONIE	4,99	EUROPE
24	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	4,86	EUROPE
25	ISRAËL	4,70	EUROPE

RANG	PAYS/TERRITOIRE	DROITS COLLECTÉS/HABITANT	RÉGION
26	CROATIE	4,47	EUROPE
27	HONG KONG	4,46	CANADA/ÉTATS-UNIS
28	PORTUGAL	4,42	EUROPE
29	ANDORRE	4,17	EUROPE
30	HONGRIE	4,03	EUROPE
31	IRLANDE	3,71	EUROPE
32	LETTONIE	3,06	EUROPE
33	LITUANIE	2,70	EUROPE
34	POLOGNE	2,56	EUROPE
35	SLOVAQUIE	2,44	EUROPE
36	MONTÉNÉGRO	2,25	EUROPE
37	SERBIE	1,99	EUROPE
38	ARGENTINE	1,68	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
39	URUGUAY	1,66	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
40	ROUMANIE	1,60	EUROPE
41	GRÈCE	1,58	EUROPE
42	MACAO	1,54	ASIE-PACIFIQUE
43	SAINTE-LUCIE	1,49	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
44	SINGAPOUR	1,48	ASIE-PACIFIQUE
45	CHILI	1,29	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
46	MACÉDOINE DU NORD	0,86	EUROPE
47	BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,83	EUROPE
48	BULGARIE	0,79	EUROPE
49	BARBADE	0,79	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
50	MEXIQUE	0,75	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS EN % DU PIB PAR PAYS/TERRITOIRE

MOYENNE MONDIALE : 0,015%

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	RÉGION
1	FRANCE	0,054 %	EUROPE
2	FINLANDE	0,047 %	EUROPE
3	DANEMARK	0,047 %	EUROPE
4	ROYAUME-UNI	0,037 %	EUROPE
5	MONTÉNÉGR0	0,036 %	EUROPE
6	SLOVÉNIE	0,034 %	EUROPE
7	HONGRIE	0,033 %	EUROPE
8	CROATIE	0,033 %	EUROPE
9	SUÈDE	0,031 %	EUROPE
10	PAYS-BAS	0,031 %	EUROPE
11	SERBIE	0,030 %	EUROPE
12	SUISSE	0,029 %	EUROPE
13	AUSTRALIE	0,027 %	ASIE-PACIFIQUE
14	BELGIQUE	0,026 %	EUROPE
15	ALLEMAGNE	0,026 %	EUROPE
16	ESTONIE	0,026 %	EUROPE
17	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,026 %	EUROPE
18	AUTRICHE	0,025 %	EUROPE
19	ITALIE	0,025 %	EUROPE
20	PORTUGAL	0,024 %	EUROPE
21	MACÉDOINE DU NORD	0,024 %	EUROPE
22	ESPAGNE	0,022 %	EUROPE
23	NORVÈGE	0,022 %	EUROPE
24	ISLANDE	0,022 %	EUROPE
25	MALAWI	0,021 %	AFRICA

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	RÉGION
26	LETTONIE	0,021 %	EUROPE
27	POLOGNE	0,020 %	EUROPE
28	JAPON	0,020 %	ASIE-PACIFIQUE
29	SAINTE-LUCIE	0,019 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
30	CANADA	0,019 %	CANADA/ÉTATS-UNIS
31	ARGENTINE	0,018 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
32	BRÉSIL	0,018 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
33	URUGUAY	0,017 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
34	LITUANIE	0,017 %	EUROPE
35	BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,016 %	EUROPE
36	AFRIQUE DU SUD	0,016 %	AFRIQUE
37	SLOVAQUIE	0,015 %	EUROPE
38	CORÉE DU SUD	0,014 %	ASIE-PACIFIQUE
39	GUINÉE	0,015 %	AFRIQUE
40	BURKINA FASO	0,014 %	AFRIQUE
41	MEXIQUE	0,013 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
42	ANDORRE	0,012 %	EUROPE
43	ÉTATS-UNIS	0,012 %	CANADA/ÉTATS-UNIS
44	MOLDAVIE	0,012 %	EUROPE
45	ISRAËL	0,012 %	EUROPE
46	TURQUIE	0,011 %	EUROPE
47	CHILI	0,011 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
48	CÔTE D'IVOIRE	0,011 %	AFRIQUE
49	HONG KONG	0,011 %	ASIE-PACIFIQUE
50	COLOMBIE	0,011 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

MEMBRES PAR RÉGION

119 PAYS/TERRITOIRES – 228 MEMBRES

Remarque sur les catégories de membres : les membres de plein droit de la CISAC sont des organisations de gestion collective et sont tenus de respecter les Règles professionnelles et les Résolutions de la Confédération. Les membres provisoires doivent accomplir une période d'essai de deux ans avant d'accéder au statut de membre de plein droit. Par ailleurs, la CISAC admet aussi des EGD Clientes, des entités qui n'ont pas le statut de membres mais qui gèrent des droits pour le compte des ayants droit.



EUROPE
46 pays
106 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	P	M, AV, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	M	KAZAKHSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L, AGP	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAÏNE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
COPYSWEDE	P	AV	SUÈDE
CRSEA	A	NR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EDEM	P	M	GRÈCE
EKKI	P	M	ESPAGNE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
GCA	M	M, D, L	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPFI	A	M	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
ISOCRATIS	P	AV	GRÈCE
IVARO	P	AGP	IRLANDE
KAZAK	P	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANÈMARK
KOPIOSTO	M	AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L, AV	AUTRICHE
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
MYNDSTEF	P	AGP	ISLANDE
NCB	M	M	DANÈMARK
NCIP	M	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAÏNE
OAZA	M	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	M	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÈGRE
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS FOR MUSIC	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	P	AV	BELGIQUE
SABAM	A	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L	FRANCE
SDADV	P	AV, M	ANDORRE
SGAE	M	M, AV, D	ESPAGNE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	SR	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANÈMARK
ZAIKS	M	M, D	POLOGNE
ZAMP MACEDONIA	M	M	MACÉDOINE DU NORD
ZAMP SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE

Membres reclassés Membres provisoires :

AAS (Azerbaïdjan), APSAV (Pérou), BCDA (Congo), BGDA (Guinée), BSCAP (Belize), BUBEDRA (Bénin), BUMDA (Mali), BUTODRA (Togo), CMC (Cameroun), COSOTA (Tanzanie), CREAMAGEN (Chili), ECCO (Sainte-Lucie), IVARO (Irlande), KazAK (Kazakhstan), OMDA (Madagascar), OTDAV (Tunisie), SACERAU (Égypte), SACS (Seychelles), SACVEN (Venezuela), SASUR (Suriname), SAVA (Argentine), SOCILADRA (Cameroun), SOGEM (Mexique), UPRS (Ouganda), ZAMCOPS (Zambie)

Membres provisoires devenus Membres :

OAZA (République Tchèque, AV)



**CANADA
ÉTATS-UNIS**
2 pays
12 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
ASCRL	P	AGP	ÉTATS-UNIS
BMI	M	M	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SOCAN	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	A	M	CANADA

STATUT AU SEIN DE LA CISAC: M = Membre A = Membre associé P = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

M = Musique AV = Audiovisuel AGP = Arts visuels L = Littérature D = Dramatique **SR** = Sans répertoire

MEMBRES PAR RÉGION

119 PAYS/TERRITOIRES – 228 MEMBRES



ASIE-PACIFIQUE

17 pays/territoires
30 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	M	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	M	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
DEGNZ	A	AV	NOUVELLE-ZÉLANDE



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

24 pays
47 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	P	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	P	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI



AFRIQUE

30 pays
33 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	P	M, AV, D, L	CONGO
BGDA	P	M, AV, D, L, AGP	GUINÉE
BMDA	M	M, D, L	MAROC
BUBEDRA	P	M, AV, D, L, AGP	BÉNIN
BUMDA	P	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, D, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	P	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	M	M	AFRIQUE DU SUD
CMC	P	M	CAMEROUN
COSBOTS	P	M, AV, D, L	BOTSWANA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
DGK	P	AV	CORÉE DU SUD
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
ICSC	P	AGP	CHINE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	M	JAPON
KOLAA	P	L, AGP	CORÉE DU SUD
KOMCA	M	M	CORÉE DU SUD
KOSCAP	P	M	CORÉE DU SUD
MACA	M	M	MACAO

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	P	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	P	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	M	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	P	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	M	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	P	M, D	VENEZUELA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
COSOMA	M	M, L	MALAWI
COSOTA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MCSK	P	M	KENYA
MCSN	P	M	NIGÉRIA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
OMDA	P	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE
OTDAV	P	M, D, L	TUNISIE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE
MRCNSN	P	M	NÉPAL
MÛST	M	M	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE DU SUD
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	M	M	INDONÉSIE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SASUR	P	M	SURINAME
SAVA	P	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	P	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
RSAU	P	M	RWANDA
SACERAU	P	M, AV	ÉGYPTE
SACS	P	M	SEYCHELLES
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	M	CAP-VERT
SOCILADRA	P	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
UNAC-SA	P	M	ANGOLA
UPRS	P	M	OUGANDA
ZAMCOPS	P	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

Nouveaux membres de la CISAC à dater de juin 2022 :

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE	RÉGION
COPYSWEDE	P	AV	SUÈDE	EUROPE
EDEM	P	M	GRÈCE	EUROPE
EKKI	P	M, AV, D, L, AGP	ESPAGNE	EUROPE
MYNDSTEF	P	AGP	ISLANDE	EUROPE

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de juin 2022 :

COSON (Nigéria, M), ODDA (Djibouti, M), RUR (Fédération de Russie, AV, M), SOMAS (Mozambique, M), UPRAVIS (Fédération de Russie, AGP), WGAW (États-Unis, AV, D)

Sociétés réadmissibles en tant que Membres :

MESAM (Turquie, MU), MSG (Turquie, MU)

Les EGD Clientes de la CISAC :

ALLTrack (États-Unis, M), CMRRA (Canada, M), DALRO (Afrique du Sud, L, D, AGP), ESMAR (Émirats arabes unis, M), Hexacorp Ltd (États-Unis, M), MCPS (Royaume-Uni, M), NexTone (Japon, M), ORFIUM (Grèce, M), SESAC (États-Unis, M), Soundreef (Royaume-Uni, M), UNISON (Espagne, M).

STATUT AU SEIN DE LA CISAC: M = Membre A = Membre associé P = Membre provisoire

À PROPOS DE CE RAPPORT

DÉFINITIONS

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs. Comme chaque année, elle a recueilli les données relatives aux sommes collectées au titre du droit d'auteur par ses 228 sociétés membres, répartis dans 119 pays, pour produire ce rapport exhaustif sur les collectes mondiales.

Le rapport 2022 présente les chiffres basés sur les collectes nationales brutes des sociétés membres dans leur pays respectif. Pour éviter de compter deux fois les mêmes montants, il comporte uniquement les droits collectés en définitive pour l'utilisation des œuvres et non les échanges internationaux entre les sociétés aux termes de leurs accords de représentation.

Les collectes sont analysées à l'échelle mondiale, mais aussi par région avec des données ciblées et pour chacun des cinq répertoires représentés par les sociétés membres de la CISAC : la musique, l'audiovisuel, l'art dramatique, la littérature et les arts visuels.

TYPES DE DROITS

Les sociétés membres de la CISAC gèrent deux grands types de droits pour le compte de leurs affiliés (auteurs et éditeurs).

Droits d'exécution

Les droits d'exécution permettent aux créateurs d'être rémunérés quand leurs œuvres sont exécutées en public dans le cadre d'une prestation en direct ou par le biais d'un enregistrement. Ils s'appliquent également quand les œuvres sont diffusées à la radio, à la télévision ou en ligne comme sur les services de streaming.

Droits de reproduction

Les droits de reproduction permettent aux créateurs d'être rémunérés à chaque fois qu'une de leurs œuvres est copiée, indépendamment de son format, qu'il s'agisse d'un support physique comme un CD, ou sous forme de téléchargement numérique. Le terme « droits mécaniques » se rapporte au droit obtenu par les producteurs de disques pour l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale tandis que le terme « reprographie » s'applique à la reproduction des œuvres littéraires et imprimées.

Dans certains pays, la législation prévoit une exception au droit de reproduction, appelée « exception pour copie privée », qui autorise les consommateurs à copier les œuvres d'un appareil à un autre. Les créateurs peuvent être dédommagés pour cette exemption au moyen d'une « rémunération pour copie privée » qui prend la forme d'une taxe sur les supports vierges et les dispositifs électroniques permettant le stockage de données.

Autres droits

Dans ce rapport, il est aussi question d'« autres droits », qui regroupent toutes les sources de revenus n'entrant ni dans la catégorie des « droits d'exécution » ni dans celle des « droits de reproduction ». Il s'agit notamment des rémunérations pour copie privée, location et prêt public, utilisation à des fins pédagogiques, des droits de synchronisation et d'exposition, ainsi que des sommes collectées auprès des salles de vente et des galeries d'art dans le cadre du droit de suite.

TYPES D'UTILISATION

Le rapport détaille les collectes par types d'utilisation sur la base des catégories suivantes :

TV et radio

Collectes provenant de l'utilisation des œuvres par les télé- et radiodiffuseurs, les opérateurs du câble et du satellite et certains services en ligne connexes (comme la télévision en replay). Cette catégorie d'utilisation peut comprendre à la fois les droits d'exécution et les droits de reproduction car une copie de l'œuvre est souvent réalisée par le télé- ou radiodiffuseur avant sa transmission.

Direct (live) et ambiance

Collectes provenant de l'exécution des œuvres comme le fait de jouer, réciter ou chanter en public. Cette catégorie comprend aussi les collectes liées à l'exécution des œuvres pour une audience par d'autres moyens, tels qu'un support enregistré ou la diffusion d'un programme radio ou télévisé. Les exécutions en fond sonore ou visuel dans un hall d'hôtel ou un restaurant, ou comme attraction principale dans une discothèque, un club ou un établissement de karaoké, entrent aussi dans cette catégorie.

À PROPOS DE CE RAPPORT

DÉFINITIONS

Numérique et multimédia

Revenus générés par les licences délivrées aux services en ligne tels que les services de streaming et de télé-chargement, ainsi que par l'utilisation des œuvres sur des dispositifs numériques d'enregistrement de type clés USB. Dans cette catégorie, l'exploitation des œuvres peut impliquer à la fois des droits d'exécution et de reproduction.

Compact-discs (CD)

Collectes liées à la reproduction mécanique des œuvres musicales, principalement sur les CD, mais aussi sur d'autres supports comme les vinyles ou les cassettes.

Vidéo

Collectes générées par les licences sur les œuvres musicales intégrées dans les productions audiovisuelles reproduites sur DVD ou Blu-ray.

Reproduction mécanique

Collectes générées par la reproduction mécanique des œuvres telles que les livres, journaux, brochures dans les répertoires dramatique, littéraire et visuel. Dans le rapport, cette catégorie exclut la reproduction de musique sur les CD ou par d'autres moyens, qui fait l'objet d'une ou plusieurs autres catégories.

Reprographie

Collectes liées à la reproduction des œuvres graphiques par le biais de dispositifs mécaniques ou électriques tels que les photocopieuses et les imprimantes. Ces rémunérations sont généralement collectées auprès des fabricants, importateurs ou opérateurs des dispositifs qui permettent la reproduction des œuvres.

Copie privée

Sommes collectées auprès des fabricants ou distributeurs de supports vierges tels que les CD enregistrables, dispositifs électroniques qui permettent le stockage de données comme les enregistreurs audio/vidéo, les smartphones et les ordinateurs. Ces rémunérations dédommagent les ayants droit pour les actes de copie réalisés par les particuliers pour leur usage privé.

Droit de suite

Petit pourcentage du prix de vente versé aux artistes visuels quand leurs œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art. Ce droit s'applique aux peintures, sculptures, dessins, photographies et autres œuvres visuelles.

Location et prêt public

Collectes générées par la location ou le prêt de l'original ou d'une copie d'une œuvre.

Synchronisation

Collectes liées à l'intégration d'une œuvre musicale dans une bande sonore qui accompagne des images de façon synchronisée. Cette œuvre peut être utilisée en totalité ou en partie. Ce droit s'applique généralement aux œuvres audiovisuelles tels que les films, les spots publicitaires et les jeux vidéos.

Exposition

Collectes générées par l'exposition ou la présentation d'une œuvre d'art, dans un musée par exemple.

Utilisations pédagogiques

Droits collectés auprès des établissements éducatifs pour l'utilisation des œuvres dans l'enseignement, par exemple pour l'exécution ou l'affichage d'une œuvre par un enseignant dans le cadre d'un cours.

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC : **MÉTHODOLOGIE**

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC se base sur les collectes nationales déclarées à la Confédération par ses sociétés membres. Ces revenus sont collectés par chaque société pour l'utilisation du répertoire qu'elle représente dans leur propre pays ou, parfois, dans plusieurs territoires (p. ex. pour les licences d'exploitation numérique en Europe).

Les chiffres de ce rapport ne tiennent pas compte des sommes qui sont versées par les sociétés sœurs afin d'éviter de comptabiliser deux fois les mêmes montants. Les montants mentionnés correspondent aux collectes brutes des sociétés avant toute déduction socioculturelle ou des frais de gestion.

L'euro est la monnaie choisie pour l'ensemble du rapport dans un souci de cohérence et de comparaison avec les années précédentes. 35 % des collectes déclarées à la CISAC viennent de la zone euro alors que 23 % sont initialement exprimées en dollars américains, 9 % en livre sterling et 8 % en yens. Plus des trois quarts des revenus mondiaux des créateurs provenant de l'exploitation de leurs œuvres sont exprimés dans ces quatre monnaies.

Les collectes de l'année étudiée sont donc exprimées ou converties en euros sur la base du taux de change moyen de 2021. Les chiffres des années précédentes sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'année correspondante. Les comparaisons d'une année à l'autre sont influencées par les variations de change, qui dépendent à leur tour de la conjoncture politique et économique. Les taux de change impactent les données mondiales ou agrégées, mais n'ont aucun effet sur les comparaisons régionales ou nationales exprimées en monnaie locale.

Les montants collectés ont été arrondis au million ou au millier le plus proche, sauf quand ces sommes sont trop basses pour être significatives, auquel cas elles sont exprimées avec un chiffre après la virgule. Les pourcentages sont calculés en utilisant les montants réels non arrondis.

Dans ce rapport 2022, les revenus tirés des exploitations numériques au titre du droit mécanique aux États-Unis ont été exclus, leur gestion ayant été transférée à un nouvel organisme, le Music Licensing Collective (MLC), qui n'est pas membre de la CISAC. Les chiffres des années précédentes ont donc été recalculés pour pouvoir être comparables.

L'évolution des montants collectés est également influencée par le nombre fluctuant de sociétés membres de la CISAC. Quand une société adhère à la CISAC et lui déclare ses revenus, cela induit automatiquement une hausse des revenus dans le pays en question. Inversement, quand une société n'est plus membre de la CISAC, les collectes de ce pays diminuent par rapport aux rapports précédents. ■

CRÉDITS & REMERCIEMENTS

La CISAC tient à remercier :

Couverture : © Chinnapong/Shutterstock - © Recep Buyukguzel - © Melinda Nagy/Shutterstock - ©metamorworks/Shutterstock - © Rad K/Shutterstock © 4 PM Production/Shutterstock.

Crédits photographiques :

Pages intérieures : Björn Ulvaeus ©Kristian Pohl for Zap PR (p.2) - Marcelo Castello Branco ©Miguel Sá (p.4) - Gadi Oron ©Gilles Dacquin (p.5) David Sidebottom ©Pippa Bicknell (p.13) - Kazumasa Izawa ©JASRAC (p.16) - Marie Anne Ferry-Fall, ADGAP© Caroline Bleux (p.17) - Victor Bozhinov, Filmautor ©Ivanichka Kyuchukova (p.18) - Ivan Dimitrov, Musicautor ©Dimitar Kyosemarliev (p.18) - Cesar Cuadra, ATN ©Marilú Arcaya (p.17) - Javed Akhtar, IPRS ©Baba Azmi (p.20) - Jotam Matariro, CAPASSO ©Capasso (p.21) - Gorm Arildsen, KODA ©KODA Press Photo (p.22) - Jennifer Brown, SOCAN ©Brad Ardley (p.23) - Répertoire Musique © Recep Buyukguzel (p.24) - Répertoire Audiovisuel © Rad K/Shutterstock (p.26) - Répertoire Arts visuels © 4 PM Production/Shutterstock (p.28) - Répertoire Art dramatique ©Luigi Nifosi/Shutterstock (p.30) - Répertoire Littérature © Chinnapong/Shutterstock (p.31).

Contributeurs : Marco Foley/652South.

Consultant analyste d'affaires : Matthew Pacheco.

Révision : Wee Wong.

Traduction : Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez.

Une publication du Département de la communication de la CISAC – octobre 2022.

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

Informations factuelles, données, prévisions et des renseignements stratégiques pour les secteurs mondiaux des médias, du divertissement et de la technologie.

**Télévision
& Vidéo**



- Streaming par abonnement
- vidéo sur demande
- Télévision à péage
- Diffusion Gratuite

Musique



- Abonnements au streaming
- Publicité financée
- Streaming de musique
- CD
- Vinyle

**Matériel
Informatique**



- Telephone intelligents
- Tablettes
- haut-parleurs intelligents
- appareils de télévision connectés
- supports de stockage

un aperçu continu du secteur | Etudes stratégiques sur mesure | aménagement compétitif

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs

www.cisac.org

